SOMMAIRE

l - Ll	ES INDICATEURS TECHNIQUES			2
1.	LE TERRITOIRE DESSERVI 2			
2.	LA PREVENTION REDUCTION DES DECHETS	3		
3.	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	21		
4.	LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET	ASSIMILES	47	
II - L	ES INDICATEURS FINANCIERS			66
1. C	OUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT 66			
2. M	ODE DE FINANCEMENT 67			
III. C	CONCLUSION			68

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" à disposition du public.

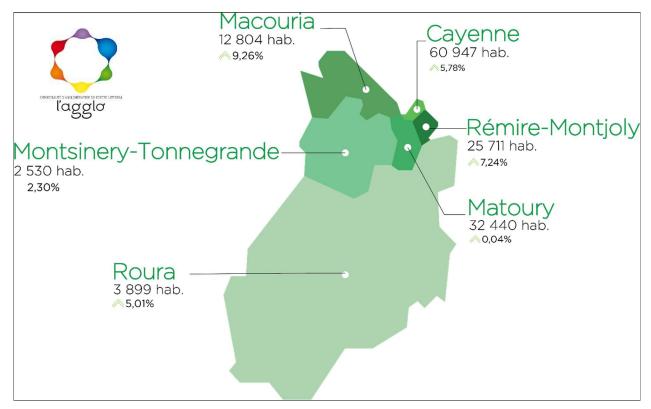
I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

LE TERRITOIRE DESSERVI

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ».

La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008.

Les communes membres de la CACL sont concernées par le déploiement les outils liés à la prévention des déchets, le service de collecte des déchets ménagers et la réalisation d'équipements structurant pour le traitement des déchets : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.



Carte 1 : Territoire de la CACL et nombre d'habitants

2. LA PREVENTION REDUCTION DES DECHETS

Selon le Code de l'Environnement (art. L541-1), un déchet est « **tout résidu d'un processus de** production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

La prévention est l'étape qui se situe en amont de la gestion des déchets. Avant toute prise en charge d'un déchet, son détenteur devait se poser ces questions :

Est-ce vraiment un déchet ?

Parce qu'un déchet est par définition quelques choses (un objet) qui n'a plus de valeur, aucune utilité.

Pourrait-il être utile à d'autres ?

Si la réponse à cette dernière est oui, l'objet en question n'est pas un déchet.

La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.

Un Français produit en moyenne 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an en moyenne. En Guyane, l'ADEME (Agence de L'Environnement et de Maitrise de l'Energie) évalue la production à 467 kg/hab./an. (ADEME : chiffres clés des déchets en Guyane – états des lieux et perspectives 2015-2017) Compte tenu de la croissance de la population, l'accessibilité des habitants aux biens et services et le mode de consommation, si on isole la production du territoire de la CACL, on pourrait se rapprocher de la moyenne nationale (590 kg/hab./an).

1. Historique des programmes de prévention des déchets de la CACL

La CACL a déjà mené plusieurs Programmes Locaux de Prévention des Déchets avec le soutien technique et financier de l'ADEME.

La loi dite « Grenelle 1 et 2 » oblige toutes les collectivités à définir un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés dont un des objectifs est de réduire de 7% des Ordure Ménagères (OM) sur une période de cinq ans.

De 2008 à 2011, un nouveau programme de prévention a permis à la CACL (anciennement CCCL) de faire le diagnostic de son territoire et jeter les bases des premières actions de prévention des déchets sur le territoire.

De 2011 à 2016, un deuxième programme de Prévention a permis à la CACL de mettre en œuvre les actions prioritaires du programme.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

En 2015, la CACL a répondu à un appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du ministère de l'environnement et de la transition écologique.

En 2017, la CACL s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets labellisé TZDZG avec l'ADEME sur une période de 3 ans.

Le code de l'environnement prévoit dans son article L. 541-15-1 l'obligation pour les collectivités et les établissements publics compétents en matière de gestion et traitement des déchets d'élaborer leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDM.

Le décret explicite :

- le cadre d'élaboration des PLPDMA,
- les procédures à suivre, leur contenu,
- son articulation avec les autres plans plus précisément les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), en concertation avec les parties prenantes, et en valorisant les retours d'expérience méthodologiques.

L'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA).

De ce fait, la CACL a entamé les consultations afin d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

2- Objectifs

Les objectifs du programme de prévention sont de :

- ✓ Limiter voire réduire la production de déchets ménagers et assimilés (DMA),
- √ Réduire les coûts de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Mobiliser les moyens pour mener à bien les actions de prévention,
- ✓ Sensibiliser les acteurs du territoire à mettre en place des actions préventives,
- ✓ Proposer aux habitants du territoire des solutions pour éviter le gaspillage.

Les programmes de prévention successifs et le Contrat d'Objectif Déchets labellisé TZDZG concouraient tous à atteindre les objectifs cités ci-dessus.

Les actions de prévention se sont portées sur 4 flux prioritaires :

- Les bio-déchets (restes alimentaires non consommables, restes alimentaires consommables, les déchets de jardin, le broyage à domicile, l'alimentation animale « distribution de poules », …)
- Les déchets sanitaires (couches jetables) dans les ordures ménagères
- Les déchets ré-employables (textiles, DEEE, la récupération et la réutilisation de bois ...) dans les ordures ménagères et les encombrants
- Les déchets dangereux (pots de peintures, piles, lampes, ...) dans les ordures ménagères

3-Bilan quantitatif et qualitatif des résultats (2017 à 2019)

Les actions prioritaires de prévention concourant à l'objectif national de réduction des -7% sont portées sur les axes ci-dessous :

Axe 1 Réduire les bio-déchets, comprend les actions suivantes :

- Mise à disposition de poules pondeuses
- Compostage domestique
- Compostage collectif
- Prestation de broyage à domicile

Opération + 2 poules - 2 déchets	2017	2018	2019	total
Nombre de foyers adoptant	60	120	120	300
Quantité évitée (100kg/foyer)	6 tonnes	12 tonnes	12 tonnes	30 tonnes
Coût de l'opération (€)	1 400	2 800	2 800	7 000



L'opération + 2poules – 2 déchets a commencé en 2017. une phase expérimentale a permis 60 foyers du territoire soit 10 foyers par commune d'être les premiers à tester la faisabilité d'un tel projet.

Chaque année, la CACL organise deux distributions de poules entre mai-juin pendant la SEDD et entre novembre et décembre pendant la SERD. 60 foyers/distribution.

Il faut rappeler que les foyers qui demandent à adopter les poules s'engagent à offrir un toit (poulailler) aux poules et à bien les traiter. La CACL ne fournit pas de poulailler.

La CACL travaille avec un éleveur qui achète, élève et livre des poules pondeuses prêtes à pondre. Une poule pondeuse coûte en moyenne 20 euros à la CACL et le coût de la livraison est de 200 euros

300 foyers sont détenteurs de poules sur le territoire, la demande d'adoption peut se faire en ligne via l'adresse e-mail du service : environnement@cacl-guyane.fr ou au 0594 28 91 07

Promotion du compostage individuel	2017	2018	2019	Total
Nombre de composteurs aidés (de 1 311 en 2016)	225	94	530	2 160
Quantité évitée (tonnes) base de calcul : 59 kg/hab.	53	22	124	510
Coût moyen de l'opération (€)	11 250	4 700	26 500	108 000



Après deux phases expérimentales de 2008 à 2010 puis de 2011 à 2014 où plusieurs modèles de composteur ont été testés, la CACL a depuis 2014 mis en place une aide à l'achat de composteurs sur son territoire passant de 50% en 2014 à 70% en 2016.

Les bénéficiaires de l'aide à l'achat sont accompagnés par la CACL.

Une adresse E-mail et un numéro de téléphone est à disposition des bénéficiaires pour contacter la CACL en

cas de difficulté dans la pratique.

Un suivi des composteurs est organisé, un technicien appelle les bénéficiaires pour savoir si tout se déroule correctement.

Une formation est proposée à tous les bénéficiaires, la version dématérialisée du petit guide « je fabrique du compost dans mon jardin » est envoyée à tous ceux qui ont communiqué une adresse E-mail.

En 2016, le territoire comptait 1 311 composteurs, en 2019, 530 foyers ont bénéficié l'aide de la CACL pour l'achat d'un composteur. L'accent a été mis sur la communication dans les points de vente et la fidélisation des partenaires. La promotion a été faite également à la radio, lors des formations et évènements du territoire.

Cumulativement, ce sont environ 2 160 composteurs qui sont disponibles sur le territoire 2019. Le dispositif compte 5 points de vente conventionnés.

Pour bénéficier de l'aide à l'achat, les citoyens qui habitent le territoire de la CACL peuvent s'adresser directement au service environnement de la CACL soit par mail ou par téléphone.

Les points de vente conventionnés orientent également les habitants vers la CACL pour en faire la demande.

Les points de vente fixe librement le prix de leurs composteurs, proportionnellement au prix du composteur, la CACL participe à hauteur de 70% dans la limite de 90 euros/composteur.

Un formulaire est à télécharger et à faire valider est disponible sur le site internet de la CACL (rubrique : demande).

Promotion du compostage collectif	2017	2018	2019	Total
Nombre de composteurs collectifs	27	23	19	69
Quantité évitée (tonnes)	8	7	6	21
Coût de l'opération (€)	2 430	2 070	1 710	6 210



La promotion du compostage collectif ou partagé, ce sont toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village) dans lesquelles les habitants prennent en charge tout ou partie l'installation et de la gestion de leur site. Le quartier de Mont Lucas et la résidence Jardin de la Madeleine ont été les premiers quartiers (sites) à accueillir un composteur collectif.

Les établissements scolaires, administration et associations qui disposent d'un composteur intègrent également le

compostage collectif car plusieurs personnes utilisent un seul et même composteur.

Ce dispositif, qu'il soit dans un quartier, à l'école, dans une administration requière un référent formé capable d'intervenir en cas de problème.

La CACL assure le suivi de ces composteurs en appuyant sur les référents.

Pour faire la demande, il faut d'adresser au service environnement de la CACL, remplir un formulaire de demande, identifier un référent.

Compostage en tas	2017	2018	2019	Total
Nombre de tas estimé	1508	1508	1508	1508
Quantité évitée (tonnes)	353	353	353	353



Le compostage en tas est traditionnellement pratiqué en Guyane, une enquête en 2016 estimait qu'il y a autant voire plus de pratiquant de compostage en tas que de pratiquants avec un composteur.

Cette technique est intéressante pour les personnes qui possèdent de grandes parcelles. Le compostage en tas concernerait 3% des foyers du territoire de la CACL d'après l'enquête. Le territoire compte 45 402 foyers (source :

agglo 'mètre 2019 CACL), le nombre de pratiquant a été estimé à 1 508 foyers.

A remarquer que cette opération n'a aucune incidence financière pour la CACL. Ne détenant aucune information sur l'identité de ces pratiquants, Il est toutefois difficile de les identifier et de les suivre ces pratiquants, d'après le résultat de l'enquête, ils n'ont pas l'impression de faire un geste particulier, ils le font par habitude.

De 2017 à 2019, il n'y a pas eu d'autre enquête permettant de réévaluer le nombre de tas, cela expliquerait que d'année en année les gens gardent leur habitude.

Pour minimiser un tas trop imposant, le détenteur d'un gros tas peut faire broyer les branches inférieures à 15 cm de diamètre. La CACL n'intervient pas directement sur cette pratique mais l'encourage. Les habitants du territoire qui disposent d'un tas et qui souhaitent avoir des informations sur la gestion du tas pourraient contacter la CACL pour des conseils.

Prestation de broyage à	2017	2018	2019	total
domicile				

Nombre de demandes	0	5	13	18
Quantité évitée (tonnes) base de calcul :(59kg/hab.)	0	0,295	0,767	1
Coût de l'opération (€)		300	780	1 080



Au-delà de l'aide accordé pour l'achat du composteur, la CACL propose une prestation de broyage à domicile pour ceux qui possèdent une grande parcelle et disposent de branches à gérer.

Les agents des services techniques des communes de la CACL ont bénéficié d'une formation à l'utilisation du broyeur.

Les agents de la régie de quartier de Cayenne ont été formés également à utiliser le broyeur. Les autres régies de quartier et de territoires et les structures du type ACI (Atelier Chantier d'Insertion) ont été approchées afin de diversifier l'offre de prestation de broyage sur le territoire.



Le broyeur est de plus en plus sollicité, les outils de communication et de promotion de la prestation sont en cours

Le coût de la prestation est de 60 euros l'heure, en fonction de la quantité à broyer, une négociation est possible avec l'intervenant (prestataire). Il est important que le tas soit bien organisé pour gagner du temps. Une mutualisation entre voisin pour partager le coût de la prestation est fortement conseillée.

La CACL cherche des partenaires à former pour populariser le broyage à domicile.

Perspective pour 2020

- Mise à disposition de poules pondeuses

L'opération +2 poules -2 déchets continue. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année, ceux qui souhaitent adopter peuvent le faire à tout moment. Même le nombre d'inscrit est important, par expérience lors des distributions le nombre de bénéficiaire qui répond à l'appel ne dépasse 60. Cela peut s'expliquer par le fait que certains demandeurs n'ont pas encore acheté et construit leur poulailler. Les coordonnées de ces demandeurs sont conservées et seront rappelés lors de la prochaine distribution.

- Compostage domestique

L'accompagne des habitants à mieux gérer ses bio-déchets en compostage continue. L'aide à l'achat fixée à hauteur de 70% du prix d'un composteur est toujours valable dans les points de vente conventionnés.

Les moyens de communication pour la promotion du compostage domestique seront renforcés pour permettre à ceux qui pratiquent le compostage de témoigner des avantages d'avoir un composteur à la maison.

- Compostage collectif

Un projet est en cours pour la promotion du compostage collectif sur le territoire. Un état des lieux aura lieu, les besoins seront identifiés et les acteurs du territoire (communes, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier et associations) seront mobilisés.

Les objectifs de ce projet sont :

- Le développement de 2 sites par communes et par an
- La Formation des référents dans les quartiers guide composteur
- Le développement d'un partenariat avec les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) du territoire

Compostage en tas

Le compostage en tas permet de faire du compost en grande quantité. Il répond aux besoins de ceux qui disposent de grands jardins produisant beaucoup de déchets verts.

Cette pratique est à encourager surtout chez les habitants qui n'arrivent pas à respecter le calendrier de collecte.

Afin de mieux gérer les tas pour faciliter une dégradation plus rapide de la matière, le broyage des branches pourrait être l'une des solutions. La CACL pourrait mobiliser ses moyens techniques et organisationnels (broyeur, ...) pour faciliter la gestion du compostage en tas.

Les intéressés pourraient toujours contacter le service environnement de la CACL pour connaître les modalités.

- Prestation de broyage à domicile

Les déchets verts représentent une part très importante des apports en déchèteries. Ils sont redirigés vers une plateforme de compostage. Mais dans l'idéal et dans un souci de réduction des déchets ménagers, il était souhaitable qu'ils restent au domicile des particuliers.

Le développement d'un partenariat avec les régies de territoires et de quartier pour intervenir chez les particuliers est à l'étude.

Une nouvelle formation sera proposée aux agents des services techniques des communes de la CACL.

Une campagne de communication pour promouvoir devra être lancée pour faire connaitre le dispositif.

Axe 2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie de la gestion des bio-déchets. Il faut différencier les déchets évitables et les déchets inévitables dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire	2017	2018	2019	total
Nombre d'établissements	4	4	4	4
Potentiels moyens d'évitement	7 tonnes	7 tonnes	7 tonnes	7
Coût de la lutte contre le gaspillage Alimentaire	6 897	8 667	8217	23 781



Une étude menée en 2017 a montré l'ampleur du phénomène au sein des établissements scolaires.

Un plan d'action est en cours, il demande de la concertation, de la sensibilisation et de la coordination avec les services communaux.

Des outils de communication et de sensibilisation sont prévus. La formation du personnel est une priorité pour

changer les habitudes (La phrase type « j'ai toujours fait comme ça »).

Les actions de luttes contre le gaspillage alimentaire continuent. Contrairement aux premières actions, les nouvelles actions demandent plus de préparation, de formation et de concertation.

La lutte contre le gaspillage alimentaire pourrait aux communes permettre de mieux gérer les ressources, d'identifier les sources du gaspillage, de les corriger et de faire des économies.

La lutte contre le gaspillage alimentaire a bénéficié de deux subventions en 2017 et 2018 de la DAAF Guyane dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation (PRA). La subvention représentait 75% du montant globale des dépenses soit 18 000 euros.

Perspectives pour 2020

La CACL cherche à mobiliser les moyens pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire.

Le projet de créer un REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) sur le territoire a été évoqué, la réflexion est en cours.

La CACL a pour une novelle répondu à l'appel à projets PRA de la DAAF pour faire de la sensibilisation à l'éducation alimentaire et impliquer les jeunes dans les actions de lutte. Quant à la lutte contre le gaspillage alimentaire à domicile, des réflexions sont en cours également pour élaborer des outils de sensibilisation (organisation du frigo, liste des courses, les dates de conservation, ...)

Axe 3 La promotion de l'économie circulaire : soutenir le réemploi et le commerce engagé

Les actions visant à promouvoir l'économie circulaire sont des actions concrètes. Ce sont des actions d'accompagnement des acteurs économiques du territoire. Un label a été créé pour mettre en valeur l'engagement de ces acteurs, de créer un réseau et les inciter à continuer à œuvrer pour la protection de l'environnement.

Evitement par acteur du réemploi	2017	2018	2019
Ne Plus Jeter	49	54,6	55 tonnes



L'association Ne Plus Jeter est une association qui œuvre dans le réemploi de textiles, linge et chaussures (TLC).

L'association bénéficie sur demande une aide financière de la CACL. Son activité participe à la réduction des déchets. En 2019, 55 tonnes de textiles ont été évités.

Electronique Recyclage Service

17

23

25 tonnes

Créer en 2012, ERS est un acteur incontournable du territoire en matière de réparation des gros électroménagers.

Acteur du réseau commerce engagé, un dispositif porté par la CACL, son activité allie l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire. Audelà de la réparation d'un appareil en panne, c'est un vrai accompagnement social que propose ERS aux citoyens en difficulté sur le territoire. Un



appareil acheté ou réparé, ERS propose une garantie de 6 mois. Cette entreprise contribue à limiter la présence des DEEE dans les encombrants et évite la production de déchets liés à ces appareils defectués.

Il faut souligner également que cette très petites entreprises accueille des stagiaires et participe à la formation des hommes.

Comme certaines entreprises de l'ESS, ERS connait aussi quelques difficultés :

Recherche de fonciers pour étendre son activité

Recherche de locaux adaptés à son activité

La gestion administrative (bilan, comptabilité, ...)

Recycl'ordi	15	15	15 tonnes



Intervenant dans le domaine informatique et multimédia, l'association Guyanclic, collecte et répare certains matériels informatiques.

Cette association bénéficie sur demande une aide financière de la CACL, son activité entre dans le champ des actions de l'économie sociale et solidaire.

L'association reconditionne les appareils et facilite l'accès à des outils informatiques aux familles en difficulté pour limiter la fracture numérique sur le territoire.

Les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) appartiennent à l'éco-organisme agrée. La CACL participe à la collecte des DEEE en mettant à la disposition des éco-organisme un local à la déchetterie.

Par ce partenariat, la CACL facilite l'accès à la déchetterie à certaines associations comme Guyaclic pour récupérer certains éléments utiles à leurs activités.

En 2019, 15 tonnes de déchets informatiques ont été évitées.

Ranjé to bisiklet (7kg) 1,2 tonne 1 tonne 1 tonne



L'association Ranjé To Bisiklèt (RTB) a été en 2016, l'objet de l'association est simplement de promouvoir l'image et l'usage du vélo en ville. Son atelier de réparation « kaz à vélo » participe à la valorisation de vélo non utilisé, en panne et qui sont souvent destinés à l'abandon.

L'association a l'accès à la déchetterie de la CACL pour

récupérer les pièces et les vélos en bon état.

L'association a un rôle social également, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, elle permet à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un vélo au prix du marché de pouvoir se l'offrir à moindre coût.

En 2019, une tonne de déchet a été évitée.

Perspectives pour 2020

Offrir un espace aux acteurs du réemploi et de la réparation lors des évènements sur le territoire pour qu'ils puissent faire la promotion de leur travail.

Dans la mesure du possible, créer des évènements type repair'café avec les acteurs du réemploi. Continuer à accompagner les acteurs associatifs

Marché aux jouets et jeux d'occ	2017	2018	2019





Le marché aux jouets et jeux d'occasion (MJJO) est une manifestation annuelle organisée par la CACL pour faciliter la collecte des jeux et jouets d'occasion. Une inscription est ouverte à un mois de la manifestation invitant les habitants à venir vendre ou faire don des jeux et jouets dont ils ne s'en servent plus.

Cette manifestation fait la promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

des jeux et jouets. Elle également une dimension sociale, elle permet à certaines familles en grande difficulté de bénéficier de jouets pendant cette période.

En 2019, une tonne de déchet a été évitée.

Journée du réemploi (CMA)	2017	2018	2019
		0,8 tonne	1,5 tonne



la chambre des métiers et de l'artisanat organise chaque année à l'occasion de la semaine de la réparation une manifestation autour du réemploi.

La première édition a eu lieu en 2018, au Centre de Formation des Apprentis (CFA) en partenariat avec la CACL. 0,8 tonne de déchets a été évitée.

La deuxième édition a eu lieu au centre commercial « Family Plazza », 1,5 tonnes de déchets ont été évitées.

Organisée comme les repair cafés, les professionnels du réemploi et de la réparation ont été mobilisés pour l'occasion grâce au réseau des labellisés du commerce engagé de la CACL

Perspectives pour 2020

Définir le partenariat entre le CMA et la CACL

Dans le même état d'esprit que la journée du réemploi de la CMA et pour diversifier les actions de sensibilisation, une remobilisation des acteurs du réemploi pour proposer des répair cafés sur le territoire est en projet.

Faire le choix du lieu de la manifestation et du prestataire en fonction de l'enveloppe prédéfinie (MJJO, ...)

Faire une plus grande place à la réparation de jouets au MJJO

Améliorer notre communication en amont des manifestations (dans la presse, sur les réseaux sociaux, ...) et en aval par des bilans (dire ce que cela nous rapporte).

Axe 4 la réduction des déchets sanitaires : action de promotion des couches lavables

Les déchets liés à l'utilisation des couches jetables représentent le deuxième gisement de déchets sur le territoire. Il est estimé à environ 12 000 tonnes an.

Promotion des couches lavables	2017	2018	2019	Total
Nombre de demandes validées	81	57	115	1 131
Nombre de réunions-ateliers	6	6	6	18
Nombre de points de vente	5	5	5	5
Tonnage évité (500kg/an)	41	29	57	127



La promotion des couches lavables a commencé en 2011 sur le territoire de la CACL.

Les couches jetables sont le deuxième gisement de déchets sur le territoire après les déchets organiques.

La CACL participe à hauteur de 50% à l'achat d'un kit de couches lavables pour les habitants de son territoire. La participation de la CACL est proportionnelle au montant

de l'achat. Un quota est fixé à 300€/kit et par foyer.

Il faut justifier pour cela, son identité, être un habitant du territoire de la CACL, être parents d'un enfant ou en attente d'un enfant.

La demande peut se faire en ligne à l'adresse suivante : <u>environnement@cacl-guyane.fr</u> ou au 0594 28 91 07. Le formulaire de demande est disponible également sur le site internet de la CACL.

Cinq (5) points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif. La liste des points de vente est communiquée lors de la validation du formulaire de demande.

La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion. Certains sont déjà très impliqués.

L'association l'Arbre Fromager bénéficie d'une subvention pour aider les familles en difficulté à utiliser les couches lavables.

Depuis le lancement de la promotion des couches lavables 1 131 familles ont déjà bénéficié l'aide de la CACL.

565 tonnes de déchets ont été évitées depuis le lancement du dispositif.

Perspectives pour 2020

Achat d'une prestation pour la diffusion des outils de communication aux professionnels de santé.

Inviter les nouveaux magasins du territoire à faire la promotion des couches lavables et à intégrer le dispositif.

Faire la promotion des couches lavables en invitant les bénéficiaires à témoigner.

Organiser des ateliers entretien et utilisation des couches lavables avec les points de vente conventionnés et inviter les bénéficiaires à prendre part.

Adapter le dispositif aux personnes en difficultés en développant un partenariat avec les associations (Arbre Fromager, Médecins du monde, ...)

L'accompagnement des initiatives locales de sensibilisation

(Mayouri Quartier Propre)	2017	2018	2019	Total
Nombre d'opération de nettoyage	24	27	30	81
Nombre de personnes sensibilisées	240	270	300	810
Coût moyen des actions (€)	6 000	6 760	7 500	20 260



Face à l'incivilité de certains, des citoyens conscients s'organisent en association ou se regroupent tout simple dans le but de nettoyer leur quartier.

La CACL est régulièrement sollicitée pour aider les organisateurs à réaliser ces actions. La CACL dispose de matériels nécessaires à la collecte (Sacs poubelles, Pinces à déchets, pelles, râteaux, griffes, ...) et au stockage (benne) de ces déchets. Elle pense également à la sécurité des personnes qui participent à ces actions

en mettant à disposition de l'organisateur également des gants, du gel hydro-alcoolique, ...)

Dans certains cas et quand l'organisateur n'a pas la possibilité de venir récupérer les matériels à la CACL, un prestataire livre et récupère ces matériels à l'organisateur. Une livraison-récupération coûte en moyenne 350 euros à la CACL sans compter le coût de la location de benne.

On compte en moyenne une dizaine de personne par opération de nettoyage. D'année en année le nombre de demande d'accompagnement pour ce type d'opération augmente.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les Mayouris des green Days qui rassemble à lui seul des centaines de personne.

Perspectives pour 2020

Faire l'inventaire de tous les outils de Mayouris

Demander aux services moyens généraux un aménagement du local de stockage des matériels de Mayouris.

Développer d'autres outils pour avoir un retour systématique des organisateurs tout en identifiant les points récurrents.

La mise à disposition des autocollants Stop Pub

Autocollant Stop Pub	2017	2018	2019	Total
Nombre d'autocollant distribué	5000	5 000	5 000	15 000
Potentiel d'évitement (40kg/hab./an)	200	200	200	600
Coût de l'action (Impression €)	2 000	2 000	2 000	6 000



Estimé à 40kg de déchets par habitant et par an, les imprimés non sollicités (INS) remplissent les boites aux lettres des habitants du territoire et finissent à la poubelle.

Les autocollants Stop Pub est un outil qui permet à ceux qui souhaitent de refuser de recevoir les prospectus dans leur boite aux lettre.

La CACL met à disposition de ses habitants des autocollants Stop Pub. Un stock a été envoyé à toutes les communes de la CACL pour faciliter le retrait de ces autocollants par les habitants.

Toutes les administrations du territoire peuvent avoir un stock d'autocollant Stop Pub pour son personnel et les personnes qui fréquentent l'administration en question. Les institutions partenaires de la CACL en disposent déjà.

L'objectif est de limiter la quantité de prospectus déposée dans les boites aux lettres et de réduire la production de déchets liés à la distribution des prospectus.

A noter que 15 000 autocollants ont été distribués en 3 ans. Si 1/3 de ces 15 000 autocollants sont apposés, c'est l'équivalent de 200 tonnes de déchets évitées.

Perspectives pour 2020

Lancement d'une campagne d'inventaire du nombre de boite aux lettres équipées d'autocollant Stop Pub.

Faire un inventaire des stocks au niveau des communes de la CACL.

L'éco-consommation

	2017	2018	2019	Total
Nombre de labellisé	15	15	15	45
	34 000	34 000	34 000	102 000

L'éco-consommation concerne l'ensemble des actes liés à la consommation réalisé dans le but de protéger l'environnement. Elle regroupe l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.

La compétence environnement déchet et son champ prévention a permis à la CACL d'intervenir auprès des acteurs économiques de son territoire. Le label commerce engagé a été utilisé pour sensibiliser ces acteurs, valoriser leurs initiatives et les fédérer. La CACL lauréate du TZGZD de 2015 ne pouvait pas négliger ces acteurs de la consommation.



L'animation du dispositif « commerce engagé » est réalisée par une animatrice indépendante dans le cadre d'une prestation de service.

L'animatrice apporte un appui technique à l'équipe projet, propose, met en œuvre et anime le programme, réalise les études et les accompagnements.

Pour répondre aux besoins du programme, elle mobilise des groupes de travail ou participer à des groupes de travail organisés par d'autres structures (CTG, CMA, ...)

En 2019, 45 acteurs sont labellisés commerçants et/ou Producteurs engagés. Qualitativement, ces acteurs s'investissent et participent la sensibilisation de la population et aux manifestations du territoire.

Perspectives pour 2020

Continuer à accompagner les acteurs économiques en développant d'autres stratégies de communication

Faire la promotion du dispositif auprès du grand public pour leur permettre d'identifier les acteurs engagés

Organiser un évènement acteurs les acteurs du réseau pour renforcer le lien d'appartenance et faire témoigner les acteurs

Soutenir les initiatives locales qui ont un rapport avec l'activité économique engagée. Ouvrir le champ d'intervention du commerce engagé à l'échelle communale (la gestion des marchés des producteurs, ...)

L'éco-manifestation

	2017	2018	2019	
Nombre de manifestation éco- conçue	2	2	3	7
Nombre de partenaire	10	11	12	12



L'éco-manifestation est un concept à développer. Eco concevoir une manifestation demande un savoir-faire particulier, il faut mettre en place des critères et avoir les ressources nécessaires pour les faire respecter.

Il faut également convaincre les organisateurs habituels de manifestation à changer leur manière de faire que certains trouvent toujours plus contraignant que leurs habitudes.

Toutes les communes de la CACL pourraient se mettre à organiser des manifestations autrement en mettant des clauses écoresponsables dans leur cahier des charges.

Les 6 communes sont considérées de fait comme des partenaires mais des partenaires à convaincre et accompagner.

L'association GRAINE, la SEPANGUY, l'association Ne Plus Jeter, l'ASPTT, Tayra Sporting Club sont des partenaires qui tentent à chaque fois de responsabilité leurs adhérents.

Perspectives pour 2020

Apporter une touche environnementale aux manifestations organisées sur le territoire.

Inciter les organisations de manifestation à avoir une approche moins impactant pour l'environnement.

Créer en partenariat avec les acteurs concernés les outils nécessaires au respect de l'environnement.

Adapter la communication en amont et en aval des manifestations pour que les citoyens soient bien informés.

Faire la promotion et valoriser les manifestations éco-conçues

L'éco-exemplarité

	2017	2018	2019
Nombre d'action mise en place	2	5	5
Nombre d'intervention dans les administrations	2	4	7



La CACL met en place des actions visant à améliorer son impact sur l'environnement.

De 2013 à 2019, les actions ci-dessous se sont enchainées :

• un diagnostic informatique et des propositions d'actions ont été réalisés dans le cadre d'une commande publique concernant les photocopieurs-scanners, le câblage du bâtiment, l'onduleur, les formations

informatiques et l'acquisition de tablettes. Le personnel et des élus ont été formés en vue d'une montée en charge progressive du projet.

- Des tablettes ont été attribuées aux nouveaux élus pour faciliter les échanges et limiter les impressions papiers. Une convention a été signée avec la Direction des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes pour la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie de Cayenne-Amandiers pour le budget M49 de l'eau potable
- La généralisation de la démarche de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie à l'ensemble des budgets en mai 2015 a été validée. la mise en place d'un parapheur électronique pour viser et signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux. La transmission des pièces justificatives est dématérialisée
- La dématérialisation des demandes d'achats via une décentralisation de la gestion des demandes d'achats et des bons de commande Mise en place des visas dans le parapheur électronique pour les demandes d'achat et la certification des factures.
- adhésion de la CACL au service Chorus Pro. Les prestataires sont invités à envoyer leurs factures sous format dématérialisé. La CACL a tenu 3 réunions d'information à leur attention afin de les accompagner dans la démarche.
- dématérialisation des entretiens annuels d'évaluation professionnelle
- le télétravail expérimenté

Dans le cadre de la mutualisation, la CACL intervient dans les collectivités membres et sensibilise les agents de ces collectivités au même titre que ses agents.

Perspectives pour 2020

Sensibiliser chaque agent de la CACL à être un ambassadeur de l'environnement

Identifier les besoins en interne pour améliorer la prévention des déchets

La sensibilisation ciblée

	2017	2018	2019	Total
Nombre d'Intervention dans les écoles	46	42	92	180
Nombre d'élèves sensibilisés	1365	1249	430	3 044
Nombre de projets accompagnés	7	4	7	
Nombre d'établissement participant au challenge zéro déchet	6	7	7	20



Le Programme Pédagogique de sensibilisation à l'Environnement et au développement durable (PPSE) est un outil de sensibilisation. Il s'adresse particulièrement aux établissements scolaires du territoire de la CACL. Animé par l'association SEPANGUY, le programme propose des animations et

un

accompagnement des projets des établissements scolaires du territoire.

Ce programme au-delà des établissements scolaires vise à sensibiliser les autres acteurs du territoire en leur proposant des ateliers d'animation et des visites des équipements de la CACL.



La SEPANGUY a pour mission également d'organiser, le challenge « Zéro déchet » qui récompense les travaux des élèves pendant l'année scolaire.

Pour les projets et les visites, les établissements peuvent s'adresser directement à la SEPAGUY ou au service environnement de la CACL.

La CACL propose un nouveau concept « café débat », c'est un outil qui permet à la CACL d'intervenir dans les entreprises et les administrations du territoire pour sensibiliser les différents agents.

Le café débat a lieu sur invitation de la direction ou d'un service des entreprises et des administrations, la demande peut être faite directement au service environnement de la CACL.

	2017	2018	2019	Total
Nombre d'Intervention dans les administrations et entreprises du territoire	2	2	3	7
Nombre d'agent sensibilisés	20	20	20	60

Perspectives pour 2020

Programme pédagogique

Mobilisation des acteurs du monde éducatif à relayer les actions pédagogique ne faveur de l'environnement

Identifier les acteurs du territoire susceptibles d'apporter leurs expériences à la promotion de la protection de l'environnement

Encourager tous les projets pédagogiques dont on aura connaissance (visites, jardins, ...)

Faciliter le partage d'expérience en mettant les différents travaux réalisés à disposition des établissements qui souhaitent s'impliquer dans ces genres de démarches.

Pour le café débat

Améliorer la communication de la CACL sur ce type d'intervention proposée

Encourager les administrations et entreprises du territoire à mettre en place des actions concrètes pour la réduction des déchets

3. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le transfert de la compétence collecte, la CACL met à disposition des habitants des bacs individuels sans caution pour que chaque habitant s'équipe et apprennent à gérer des déchets sans le mettre au sol.

La politique de la CACL en matière de collecte des déchets est de pouvoir réaliser le service en porte à porte.

Lorsque des anomalies empêchent la circulation des camions de collecte sur une voie, des bacs collectifs sont installées en entrée de cette dernière, générant la création de dépôts sauvages.

Anomalies récurrentes observées sur le territoire : absence d'entretien des espaces verts (élagage/fauchage), câbles télécom ou électriques trop bas, absence d'aire de retournement en cas d'impasse, habitat spontané.

La quasi-intégralité des habitants du territoire de la CACL est desservie par le service de collecte des ordures ménagères, et des encombrants. La quasi-intégralité de la population résidant en zone urbaine est également desservie par le service de collecte des déchets verts.

Le territoire de la CACL a été séparés géographiquement en 3 lots pour la répartition des collectes de bacs et des encombrants/déchets verts :

Lot 1 : Cayenne (hors zones collery) et Rémire-Montjoly (route de Suzini) ;

- Lot 2 : Cayenne (zones collery), Matoury Nord, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande ;
- Lot 3 : Matoury Sud, Rémire-Montjoly (hors route de Suzini) et Roura.



Carte 1 : répartition géograpgique des lots

Commune	N° du lot	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains
Cayenne	1	G2C	6 BOM (6 jours/sem)	6 équipes de 3 agents
Rémire-Montjoly	2	Transports R.	2 BOM + 1 petite-benne (6 jours/sem)	3 équipes de 3 agents
Roura	2	Prévot	1 BOM (4 jours/sem)	1 équipe de 3 agents
Matoury Sud			2 BOM (3 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Matoury Nord			2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents
Montsinéry- Tonnégrande Macouria	3	3 Guyanet	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipe de 3 agents

Tableau 1 : Prestataires de collecte des bacs et moyens (Mise à jour : juillet 2017)

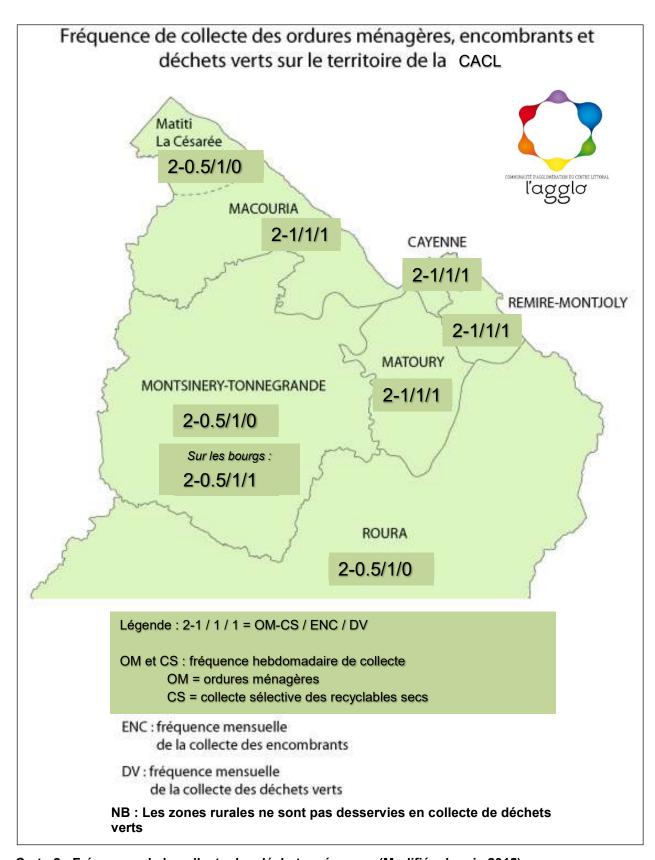
3.2. Fréquence de collecte des ordures ménagères

La fréquence de collecte des <u>ordures ménagères</u> a été harmonisées sur l'ensemble du territoire de la CACL en C2 : collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

Les fréquences de collecte des recyclables secs, bacs à couvercle jaune, sont les suivantes :

- C_{1:} collecte 1 fois par semaine pour les communes de Cayenne, Matoury, Macouria (zones denses : soula, Maillard, bourg) et Rémire-Montjoly ;
- C_{0.5}: collecte 1 semaine sur 2 sur les communes de Macouria (RN1 et zones éloignées), Roura, Montsinéry-Tonnégrande.

Toutes les collectes sont réalisées avec des bennes-compactrices (classiques, les bennes rotatives dégradant les gisements de recyclables) adaptées à la collecte des OM et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité de 16 à 26 m3. Leur état général est variable selon les prestataires malgré un nettoyage et maintenance réguliers. Au total, ce sont 14 bennes nécessaires contre les 18 bennes utilisées avant octobre 2008 sur la CACL. Ceci est fortement lié à l'optimisation des tournées de collecte.



<u>Carte 2</u> : Fréquence de la collecte des déchets ménagers (Modifiée depuis 2015)

3.3 Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

- Déchets collectés en mélange avec les OM des ménages, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers
- Collecte du verre en porte à porte 1 fois par semaine auprès des gros producteurs dans les communes urbaines
- Collecte des cartons au centre de Cayenne (cartons de mauvaise qualité : non pliés et remplis de déchets), tous les mardis, jeudis, samedis
- Accès à la déchèterie pour certaines catégories de déchets (gravats, ferrailles et pneus)
- Dans les ZI, de nombreuses entreprises font appel à des prestataires de service et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises ne font pas appel au service public de collecte.

La mise en place de la Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals (RS DICB) est effective depuis le 1^{er} juillet 2010 pour les administrations dès le 1^{er} litre collecté par semaine et au-delà de 1 540 litres collectés par semaine pour les privés.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet la facturation des administrations et des professionnels au juste coût du service rendu. Elle permet de contribuer au financement du service public de collecte et de traitement.

3.3.1 Contrôles des prestations et des usagers

Le suivi des prestataires de collecte et le contrôle des usagers sont les missions principales des agents contrôleurs du service Environnement – Déchets de la CACL. Ils sont au nombre de 5.

3.3.2 Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- contrôle des prestations via suivi GPS
- contrôle des prestations terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées afin d'en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations.

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers distribués dans les boites aux lettres).

Les prestations doivent également être améliorées vis-à-vis des tâches de ratissage.

3.3.2 Contrôle des usagers

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale.

Le contrôle des usagers permet de sensibiliser les usagers au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement donnant un délai (24 heures) pour remiser les déchets mal présentés. Passé ce délais, l'usager est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police) et qu'elles que soient les zones du territoire, les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, les jours de collectes ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparait une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1er niveau;
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, ZAC hibiscus...);
- Des habitants qui connaissent le calendrier de collecte des bacs.

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte);
- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;

- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence;
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées;
- Pannes, casses fréquentes en fin de marché et impactant le service public rendu.
- Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.
- Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.

3.4 Collecte sélective des emballages et ambassadeurs du tri

Septembre 2015 marque le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Rémire-Montjoly (l'équipement est décrit au chapitre I.4 « Traitement »). Les tonnages issus de la collecte sélective ont légèrement diminués (2106 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2017 mais restent encourageants, Un affinement de la dotation en bacs jaunes a permis de supprimer en grande partie certains bacs jaunes constamment souillés (en particulier sur l'habitat vertical et les points de regroupement) et les habitants s'habituent de plus en plus au geste de tri.

Les 5 ambassadeurs du tri ont pour missions de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestation ou évènement autour de la gestion des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics (interventions scolaires, participation aux visites du centre de tri) ou des habitants de la CACL au quotidien (appels téléphoniques ou flyers en cas de bac refusé à la collecte).

Ils réalisent également des contrôles des prestations collecte des recyclables en vérifiant si les circuits de collecte ont bien été réalisés et si les adhésifs « refus de collecte » ont bien été apposés sur les bacs s'ils sont souillés. Une campagne de formation des agents d'entretien des établissements scolaires a été entamée ainsi que des animations de pied d'immeuble les week-end (ciblant l'habitat vertical).

VISITES CENTRE DE TRI (voir chapitre traitement)	INTERVENTIONS	MANIFESTATIONS	ANIMATION DE PIED	CONTRÔLES DE
	SCOLAIRES	DIVERSES	D'IMMEUBLE	COLLECTE
13	12	22	7	42



Photo 1: intervention des ambassadeurs dans une classe de maternelle.



Photo 2 : barnum floqué aux couleurs du bac jaune

Points forts:

- Les suivis de collecte par les ambassadeurs améliorent sensiblement le geste de tri dans certains quartiers;
- la quantité d'emballages triés par habitant reste stable (environ 9.5kg/habitant)
- la formation de relais (agents de proximité des bailleurs, agents d'entretien dans les écoles, etc) permet une baisse des refus lors de la collecte sélective.
- Permettent des sensibilisations en porte-à-porte sur les quartiers denses.

Points à améliorer :

- Comportements inciviques (présence de verre, de DASRI (seringues par exemple), d'encombrants, d'ordures ménagères et parfois d'animaux morts dans les bacs jaunes) ;
- La fréquence de sortie des bacs encore trop aléatoire (1 fois toute les 2 semaines dans certains quartiers collectés chaque semaine), en partie due à une dotation en grands bacs permettant à terme des réductions de fréquence de collecte si nécessaire : piste d'optimisation de la fréquence de collecte sur le prochain marché;
- Part non négligeable de refus (déchets non acceptés dans le bac jaune) à relativiser suite
 à certains contrôles CACL (appels aux usagers, suivis de collecte);
- Déchets parfois humides surtout lors d'épisodes pluvieux (bacs ouverts) ;
- Mauvais résultats sur les grands ensembles (habitat collectif), beaucoup de bacs refusés à la collecte en raison du mauvais tri.

3.5 Collecte des encombrants et déchets verts (ENC/DV)

	Titulaire du marché en cours	Commentaires
Cayenne	Lot 1 : Transports R. Prévot	Début d'exécution le 01/09/2015
Rémire-Montjoly Roura Matoury Sud	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	Début d'exécution le 01/09/2015
Matoury Nord Macouria / Montsinéry-T.	Lot 2 : Guyanet Environnement	Début d'exécution le 01/09/2015

Tableau 2 : Modalités de collecte des encombrants et déchets verts

Les fréquences de collecte sont d'1 fois par mois sur le territoire avec une collecte hebdomadaire uniquement pour le du centre-ville de Cayenne est hebdomadaire.

Des collectes au grappin renforcées sont mises en place en soutien des communes dans leur mission de salubrité publique au niveau de certains quartiers problématiques et zones d'habitat informel.

Moyens affectés à la collecte

- Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;
- Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Points forts

- Véhicules de collecte adaptés ;
- Collectes périodiques mieux utilisées par les usagers ;
- Organisation de collectes renforcées sur les quartiers problématiques en soutien de la salubrité des communes
- Mise en place d'une collecte séparative des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) lors de la collecte des encombrants.

Points à améliorer

- Travail avec les polices municipales sur les nombreux dépôts sauvages notamment de déchets professionnels et des VHU;
- Fréquence de collecte sur le centre de Cayenne ainsi que sur les points difficiles de Matoury qui sont assimilables à du nettoiement compétence communale (ramassage de dépôts sauvages) et non à une collecte périodique d'encombrants;
- Difficultés dans certains quartiers dues aux câbles électriques ou Telecom trop bas ou câbles sauvages, pour une manipulation sécuritaire du grappin.
- Nombreuses ornières dans certains quartiers dues aux passages répétés du grappin, en particulier en temps de pluie
- Faible tonnage de DEEE collectés en collecte séparative, privilégier l'apport en déchetterie; ces derniers sont souvent en très mauvais état lorsque présentés pour la collecte des encombrants.
- Répression par la police municipale sur le brûlage des déchets verts.
- Sur-sollicitation des camions entrainant des pannes/casses.

Dans certaines zones difficilement accessibles par les camions de collecte, la CACL a fait construire des installations destinées à accueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères. Il s'agit des KAZ TI'TRI.



Photo 1: Kaz Ti'Tri "MIMOSA" (zone ENC/DV + zone BACS)

Ces installations sont au nombre de 23 sur le territoire de la CACL. Certaines de ces Kaz Ti'Tri présentent uniquement une partie permettant le stockage des bacs, d'autres une partie encombrants et d'autres une partie déchets verts également.

A ce jour, il a été constaté que les parties dédiées aux encombrants de nombreuses Kaz Ti'tri sont chargées de déchets provenant de professionnels (ferraille, VHU...), ainsi que de déchets qui pourraient être mis dans les bacs à ordures ménagères. Ces déchets existaient néanmoins avant l'installation des Kaz Ti'Tri qui ont permis d'améliorer la situation sur ces points, sans toutefois résorber le problème lié à l'accessibilité des habitations.

Suite à la prochaine programmation d'entretien de ces Kaz Ti'Tri et une communication sur les bons gestes sera faite.

La mise en place des Kaz Ti'Tri ne résout pas le problème des incivilités (non-respect du calendrier de collecte, dépôt de déchets au sol devant les bacs...) et des débordements (dépôts sauvages). Ces incivilités sont d'autant plus marquées qu'il s'agit en grande partie de sites isolés.

Les dépotages peu scrupuleux de déchets lourds ont endommagé certains aménagements.

3.5. Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 232 bornes à verre ou point d'apport volontaire
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 301 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre à la déchetterie (abordé dans la partie 4 Traitement)

3.5.1. Collecte des bacs à verre

Il s'agit de bacs operculés et fermés à clé, permettant de déposer uniquement les déchets autorisés à travers l'opercule à savoir les bouteilles en verre.



Photo 2: Bac à verre de 360 L

La collecte des bacs à verre est effectuée par le même prestataire réalisant la collecte des bacs à ordures ménagères de Cayenne. Cette collecte se déroule 1 fois par semaine, à savoir le jeudi à partir de 12h. Réservée aux gros producteurs : restaurateurs, hôteliers, responsables de boîte de nuit et bars, ceux-ci doivent présenter leurs bacs le jour de la collecte.

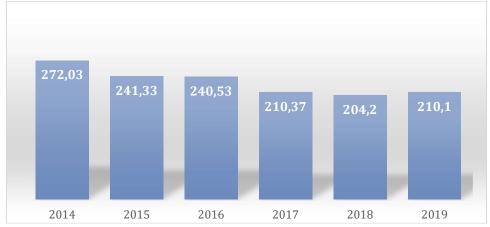
Il n'existe pas de bacs de 770 L pour ce type de collecte. Un tel volume serait impossible à récupérer en raison du poids du bac s'il était rempli. Seuls le volume intermédiaire 360L pour ce type de bacs est disponible.

La collecte du verre concerne à ce jour 3 communes du territoire : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Les consignes de tri sont en général respectées par les possesseurs de bacs à verre (dits « producteurs). Ceux-ci ont la possibilité de récupérer plusieurs bacs en fonction de leurs besoins. Cette collecte est à ce jour gratuite pour ceux qui en bénéficient.

Le camion effectue cette collecte en quelques heures. Il peut parfois être gêné par la circulation ou les stationnements gênants. La grande partie des producteurs collectés se trouve essentiellement sur le territoire de Cayenne.

Graphique 1 : Evolution des tonnages collectés par la collecte des bacs à verre sur les 5 dernières années



Données G2C

Points forts

- La plupart des professionnels sont sensibilisés au tri et participent volontiers
- Augmentation du nombre de demandes
- Réutilisation de la ressource

Points à améliorer

- Non remisage du bac par certains restaurateurs : contenu souillé par les passants
- Manque de données transmises par les producteurs.
- Régularité des contrôles de collecte
- Fréquence très aléatoire de sortie des bacs à verre par les producteurs.

3.5.2. Collecte en Borne à verre

Cette collecte a démarré en octobre 2006 avec la mise en place de 10 bornes à verre. La collecte du verre est passée de 2,7 kg/hab/an en 2008, 6,8 kg/hab/an en 2011 à 13,4 kg/hab/an en 2016 (sur une base de 130 000 habitants)..

Compte tenu des bons résultats obtenus, la collectivité a décidé d'augmenter le nombre de bornes mises en place.



Photo 3: Borne à verre en plastique



Photo 4 : Borne à verre en bois

En 2019, on compte **260** points d'apport volontaire sur le territoire de la CACL. La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par marché publics. Au 1^{er} Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est demandée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs ne drainent que peu de quantités, même en zone urbaine, avec des performances faibles sur l'habitat collectif social.

La collectivité à rajouté le visuel ci-dessous pour lutter contre les dépôts de déchets aux pieds des bornes à verre.

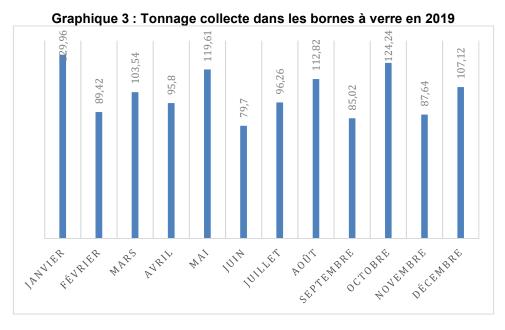
Graphique 2 : Evolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2014 à 2018



Données G2C/MGT

Comme chaque année, les périodes de carnaval et de fêtes de fin d'année ont été propice pour rappeler l'importance du tri du verre aux usagers.

Les périodes creuses sont observées en février et juillet, le mois de juillet étant la période des départs en vacances.



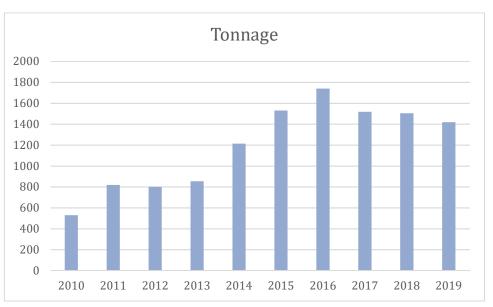
3.5.3. Collecte à la déchetterie

La collecte du verre à la déchetterie est effectuée par le biais d'une benne mise à disposition des usagers. Les éléments concernant la déchetterie seront développés dans la partie 4 traitement.

3.5.4. Bilan des 3 collectes de verre

Les données recueillies par l'entreprise EIFFAGE prend en compte les 3 types de collecte de verre : collecte des bacs à verre des commerçants, les bornes d'apport volontaire du verre et la déchèterie

Graphique 4 : Evolution du tonnage total de verre collecté de 2010 à 2019



Données EIFFAGE/PRESTATAIRES de collecte

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage	530	819	800	854	1214	1530	1740	1518	1503,8	1519,8

Nous constatons une baisse sensible du tonnage global depuis 2016 malgré l'augmentation des points de collecte. Nous sommes ainsi passés à 11,8kg/habitant de verre trié.

La collectivité a passé commande auprès de son prestataire de service, Plastic Omnium pour de nouvelles bornes seront mise en place sur le territoire pour mieux mailler le territoire, favoriser le geste du tri du verre et ainsi augmenter les tonnages. Une campagne de communication sera également relancée en 2020.

La répartition des tonnages collectés entre les différentes collectes est présentée dans le Graphique 7 cidessous. On observe que les collectes de verre dans les bornes à verre constituent la source principale du gisement. Par contre, on constate que la baisse de tonnage de verre récolté s'est également répercutée sur la déchetterie où l'on observe une baisse sensible du gisement.

Graphique 5 : Répartition des tonnages de verre colletés en fonction des différentes collectes réalisées en 2019

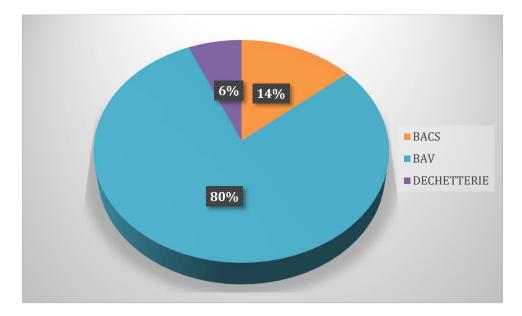


Tableau 3 : Évolution des tonnages de verre collectés

	2018	2019
BACS	204,3	210
BAV	1148,2	1212,21
DECHETERIE	151,3	97,06
TOTAL	1503.8	1519,27

Points forts

- Collecte en cours de développement, augmentation stable au global du dispositif de collecte (sensibilisation en cours de la population)
- Filière de valorisation locale (technique routière)
- Rémunération du prestataire bien adaptée à cette typologie de collecte (€/tonne collectée)
- Bonne desserte des principaux gros producteurs

Points à améliorer

- Retour à poursuivre sur les tonnages drainés par borne afin d'améliorer leur positionnement
- Redéploiement des bornes faiblement productives
- Densification des bornes
- Certains conteneurs d'apport volontaire sont très peu performants malgré la forte densité de population (quartiers populaires et habitat collectif)
- Renforcer la communication
- Lutter contre les dépôts sauvages au pied des bornes
- Renforcer le geste de tri dans les zones d'habitat vertical.

3.6 La collecte des huiles de vidanges, des filtres souillés et des bidons souillés

Un dispositif de collecte des huiles de vidanges et des bidons souillés a été installé sur le territoire de la CACL en octobre 2010. Dix bornes ont été placées sur les sites et sont accessibles aux horaires indiqués dans le tableau suivant:



Photo 5 : Borne à huile

Nom de d'entreprise	Adresse	Horaires	
POLYMECA	650, Route de Baduel	Du lundi au samedi	8h30 - 18h30
AMINE	DK 7.5 Pouto de Montiely	Du lundi au vendredi	7h30 – 16h
AIVIINE	PK 7,5 Route de Montjoly	Le samedi	8h – 12h
Déchetterie de	17, Lotissement Calimbé	Du lundi au samedi	8h – 18h
Rémire-Montjoly	Route du Tigre	Le dimanche	8h – 14h
Station-service VITO Macouria	Bourg de Macouria	Tous les jours	6h – 20h
Station-service Cacao	Bourg de Cacao	Non communiqué	-
Service technique de la mairie de Cayenne	Boulevard république	Du lundi au vendredi	7h – 14h
Service technique		Du lundi au jeudi	7h – 14h15
de la mairie de Matoury	1, Rue Victor Céïde	Le vendredi	7h – 13h30
Service technique de la mairie de Roura - Cacao	Rue Montravel	Du lundi au vendredi	7h – 14h
Service technique de la mairie de Remire - Montjoly	ZAD Moulin à vent	Du lundi au vendredi	6h30 – 13h30
Service technique de la mairie de Montsinéry - Tonnégrande	Rue du Gouverneur Félix EBOUE	Du lundi au vendredi	6h30 – 13h30

La collecte des huiles de vidanges et des bidons souillés a débuté en novembre 2010. En 2012, un bac en aluminium d'une capacité de 30 litres, pour la collecte des filtres usagés a été disposé dans toutes les bornes à huile.

Depuis, les tonnages collectés sont de faibles quantités, toutefois un redéploiement des bornes devrait les rendre plus accessibles et augmenter les quantités collectées.

Les prestataires de collecte de ces huiles sur l'ensemble du territoire guyanais, faisant face à d'importantes problématiques, la collecte des bornes à huile a été suspendue au mois de juillet 2017. Toutes les bornes ont été fermées.

Seule la borne de la déchetterie de Rémire-Montjoly (la plus fréquentée) a été remise en service au début de l'année 2018. A partir de 2020, seules les déchetteries disposeront de bornes pour la récupération des huiles de vidange.

Points forts

- Contenant adapté et bien aménagé
- Horaires d'accessibilité correspondant aux horaires des sites
- Fréquentation croissante et régulière à la déchetterie

Points à améliorer

- Mise à disposition des bornes hors déchetterie, non efficace
- Dispositif accessible aux professionnels qui pourraient bénéficier d'un service gratuit de collecte des huiles de vidange en direct avec les prestataires locaux.
- Appréhender les difficultés rencontrées par les prestataires privés locaux pour la collecte et l'expédition de ces déchets en métropole pour traitement dans des centres agréés.

2.1.6 Déchetterie



Photo 6 : Entrée de la déchetterie intercommunale

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, comprend un quai et huit bennes destinés à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille. Le quai est couvert. En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis de disposer de 4 nouveaux conteneurs (DMS déchets ménagers spéciaux Recyclerie textiles,..., DEEE petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers) et de sécuriser le site (gardecorps, signalétique,...). Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons et filtres souillés) a été installée sur le site en 2010 (cf chapitre 3.4). Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. En juin

2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

Des contrats avec les Eco-organismes sont signés dans le domaine de la récupération des DEEE (Ecosystèmes), des piles (SCRELEC), des Lampes Basse Consommation et néons (RECYLUM) et des Déchets Ménagers Spéciaux (ECODDS).

Déchets n'étant plus acceptés :

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

La collecte ne générant pas de dépôts à la déchetterie, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement a été supprimée en 2015.

La benne papiers/cartons ne suit pas la chaine de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demande un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers/cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux). Les papiers pouvant être jetés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Horaires d'ouverture

La déchetterie est ouverte 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (d'après révision du règlement en septembre 2015) pour les dépôts de ferrailles, de gravats, d'encombrants, de cartons et de bois.

Les batteries, déchets verts, DMS et DEEE des collectivités et des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Type	de	Batteries	Pneumatiques	Déchets verts	DMS	DEEE	Mobilier
déchet	ts						
Centre	de	ARDAG	Centre de	Plate-forme de	ECODDS	ECO-	ECO-MOBILIER
traitem	nent		traitement agréé	compostage	SCRELEC	SYSTEMES	VALDELIA
					RECYLUM	EOCLOGIC	

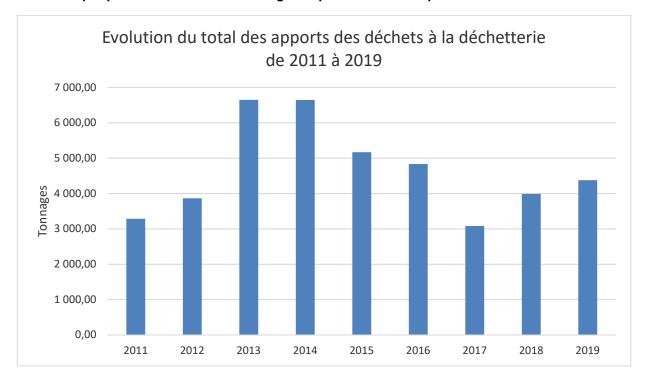
Les quantités importantes de papiers et cartons peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

Tonnages collectés

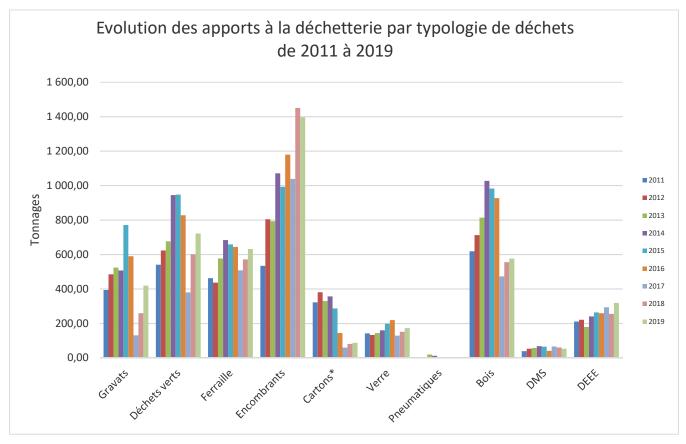
Le tableau suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de valorisation.

	Types de déchets	Tonnages 2019	Filière
	Bois	576.28	Enfouissement à l' ISDND
			des Maringouins
	Déchets verts	721.64	Valorisation à la
			plate-forme de
			compostage de Matoury
	Encombrants	1 396.06	Enfouissement à l' ISDND
			des Maringouins
	Ferraille	631.7	Recyclage en métropole
	Gravats	419.34	Enfouissement à l' ISDND
			des Maringouins
	Cartons	87.54	Centre de tri Ekotri
			Recyclage en métropole
	DEEE	255.191	Valorisation en métropole
	Verre	172.78	Valorisation en sous-
			couche routière
Filières	Déchets Ménagers	52.67	Traitement et valorisation
Eco-organismes	Spéciaux		ou élimination en
			métropole
Filières	DEEE	1.09	Associations réparation-
Réparation-			réemploi
réemploi	Vélos	0.60	Association et lycée
			réparation- réemploi
	Textiles Linges	23 m3 (pas de pesée)	Association réparation-
	Chaussures Objets de		réemploi
	puériculture		
	TOTAL 2019	4 377.94	Hors TLC

Graphique 6 : Evolution des tonnages déposés au total depuis 2011 à la déchetterie



Graphique 7 : Evolution des tonnages déposés à la déchetterie par typologie de déchets



DMS: Déchets Ménagers Spéciaux

DEEE: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Comparaison des données

Après une baisse significative des apports en 2015, l'augmentation observée depuis 2018 se poursuit. Un tonnage global qui augmente de 10% en 2019 avec 4 377,94 tonnes contre 3 912,53 tonnes 2018, qui se traduit pour la majorité des déchets :

- +62 % de gravats
- +20% de déchets verts déposés en déchetterie : en réalité, le tonnage de déchets verts entrants étant en augmentation, une optimisation des flux déposés a été nécessaire afin d'éviter les débordements. Les particuliers apportant régulièrement plus de 3 m³ de déchets verts sont orientés directement à la plate-forme de compostage, ce qui a expliqué la diminution en 2017. La capacité d'accueil des déchets verts à la déchetterie de Rémire-Montjoly semble désormais insuffisante. La création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL permettrait d'y remédier.
- +8% de cartons
- +14% de verre
- +13% de ferraille
- +23 % de DEEE : La mise en place d'une collecte quotidienne par l'éco-organisme, permet d'optimiser le flux collecté en réduisant les actes de vols et de chiffonnages le soir.

En diminution :

- -13 % de DMS : diminution considérée comme faible étant donné les dépôts aléatoires.
- Evolutions non significatives :
 - -4% d'encombrants
 - +4% de bois

Le taux de valorisation de la déchetterie évolue très peu avec 45 % **des tonnages** reçus qui sont valorisés (48% en 2018) et **0.04** % faisant l'objet de réparation/réemploi (hors TLC non pesés).

Suite à la baisse des tonnages observée en 2017, les tonnages augmentent en 2018 avec 3 985 tonnes contre 3 079 tonnes en 2017 (-36% en 2017 ; +30% en 2018).

Dans le top 3 des déchets le plus apportés en déchetterie, la ferraille prend la 3^e position à la place du bois en 2018 :

- 1- Encombrants
- 2- Déchets verts
- 3- Ferraille

Points forts

- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Amélioration de la facturation des professionnels ;
- Augmentation des dépôts de déchets ;
- Amélioration de la qualité du tri ;
- Bon taux de valorisation ;
- Accès aux associations pour la valorisation de certains déchets
- Amélioration de la sécurité du site et diminution des actes de vandalisme et de chiffonnage

Points à améliorer

- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL.
- Poursuivre l'aménagement du site : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;
- Valorisation des gravats;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie;

2.1.7 Création d'un réseau de déchetteries

La loi cadre du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux modifiés par la loi du 13 juillet 1992 réorganisent la gestion des déchets, instaurant les notions de plans régionaux d'élimination des déchets et les principes fondamentaux de proximité, de «pollueur-payeur» et de déchets ultimes.

Le principe de la déchetterie s'inscrit dans cette gestion des déchets : c'est un lieu organisé, de dépôt volontaire, de tri et de transit des matériaux qui seront ensuite orientés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées. Les déchetteries sont accessibles aux artisans mais principalement aux particuliers. Le PDEDMA de la Guyane prévoit, dans son volet « Objectifs et Programmes », le développement de la collecte sélective, entre autres grâce à la création d'un réseau de déchetteries dans les communes du littoral.

Sur ces bases, la CACL a lancé un Schéma Directeur de gestion des déchets en 2016, qui a été révisé en février 2017.

Ce schéma directeur a débouché sur la création d'un réseau de déchetteries en complément de la déchetterie Rémire-Montjoly. Ce réseau sera constitué des déchetteries de Cayenne (en cours de construction), de Macouria (dont l'ouverture est prévue en 2021) de Matoury, (dont l'ouverture est prévue en 2022) et de Montsinéry Tonnégrande actuellement à l'étude.



Déchetterie de Cayenne

Située sur l'emprise de l'ancienne décharge de Cayenne, cette opération permettra de revaloriser le site. Le projet redynamisera la zone Galmot et apportera un service de proximité aux habitants et aux professionnels du secteur. Cependant, cette localisation implique des contraintes géotechniques majeures qui ne permettaient pas la construction d'une déchetterie « classique » c'est-à-dire à quai comme celle de Rémire Montjoly.

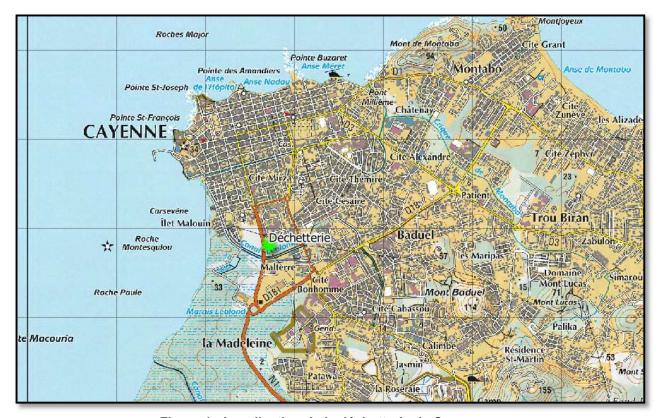


Figure 1 : Localisation de la déchetterie de Cayenne

La déchetterie de Cayenne est donc conçue suivant un nouveau concept appelé « déchetterie à plat », c'est-à-dire qu'elle ne dispose pas de quai. Ce type de déchetterie connait un certain essor avec un schéma d'organisation favorisant la sécurité des usagers, l'optimisation de la logistique et la modularité des sites. Avec un principe de dépôts des déchets dans des casiers, ce type de déchetterie rendra les déchets déposés plus accessibles (comparé au stockage dans des bennes) et contribuera à l'augmentation du taux de valorisation des déchets par des associations de réemploi/réparation.

Située sur l'emprise de l'ancienne décharge de Cayenne, cette opération permettra de revaloriser le site. Le projet redynamisera la zone Galmot et apportera un service de proximité aux habitants et aux professionnels du secteur.

Les déchets en gros volumes seront déposés au sol dans des casiers :

- · Déchets verts,
- Bois.
- Encombrants,
- Gravats et inertes,
- Métaux/Ferraille (dans une benne compactrice)
- Cartons.

Des bornes et des containers seront aménagés pour le dépôt des déchets en petits volumes :

Piles et accumulateurs, batteries, cartouche d'imprimante, peinture et solvants, lampes, déchets dangereux des ménages, verre, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles de vidanges, huiles de friture usagées, ressourcerie ou déchets destinés au réemploi/réparation, (textiles, chaussures, vélos, jouets, objets de puériculture,...).

La pose de la première pierre a été réalisée le 29 Aout 2020 en présence de la présidente de la CACL Marie-Laure PHINERA HORTH, de la directrice de l'Ademe Suzanne PONS, du sous-préfet aux communes

de l'intérieur (représentant le préfet) Frédéric BOUTEILLE et du Vice-Président délégué à l'Environnement et à la gestion des déchets Roger ARON.

Suite à cette pose de la première pierre, les travaux de terrassement et les travaux préparatoires ont été réalisés lors de la saison sèche 2019. La réception de la déchetterie est prévue à la fin du premier trimestre 2020 et sa mise en service est attendue pour le troisième trimestre 2020.

Déchetterie de Macouria

Le projet de construction de la déchetterie de Macouria se situe au lieu-dit « Farnous », idéalement situé à mi-chemin entre Tonate, Soula et Montsinéry.

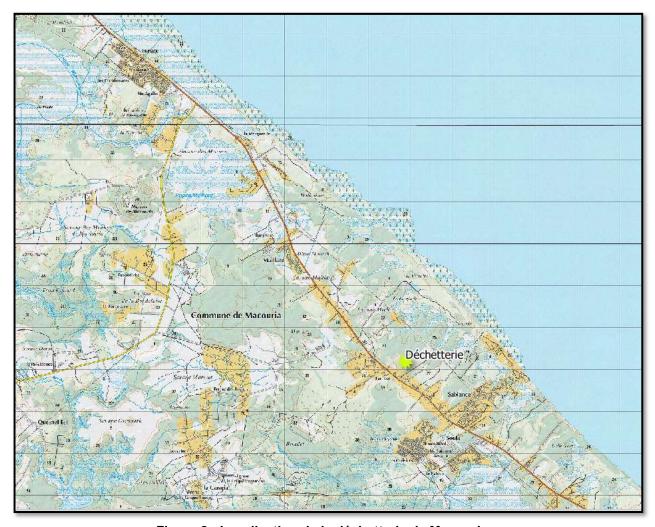


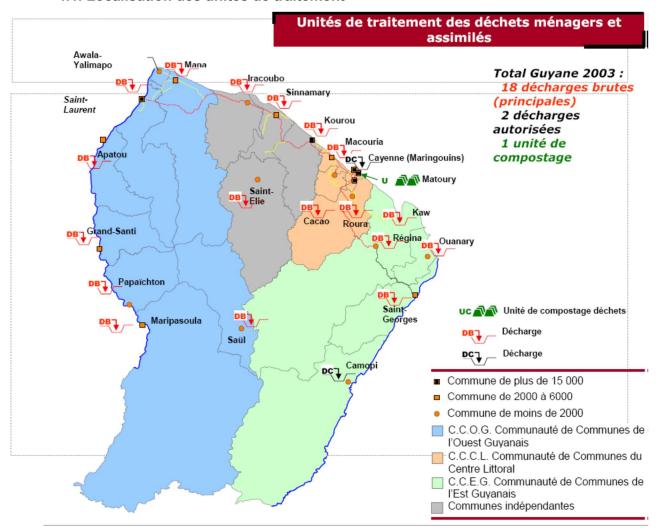
Figure 2 : Localisation de la déchetterie de Macouria

La mission a été lancée en cette fin d'année 2019 à ce jour le type de déchetterie n'est pas encore définie, (déchetterie à plat ou déchetterie à quai). La seule certitude à cette heure est que la déchetterie est dimensionnée pour un bassin de population d'environ 30 000 personnes et accueillera les mêmes types de déchets que la déchetterie de Cayenne.

Les études géotechniques et topographiques vont être lancées courant du premier trimestre 2020 pour un lancement des travaux prévue en fin d'année 2020.

4. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

4.1. Localisation des unités de traitement



Carte 3: Localisation des équipements de traitement en 2003 (Extraits du PDED)

En 2006, la décharge brute non autorisée de Macouria a été réhabilitée. En 2007, celles de Cacao et de Roura ont pu également être fermées et réhabilitées.

4.2 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins à Cayenne

C'est l'unique décharge de l'Île de Cayenne appelée aujourd'hui Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Le site a obtenu sa première autorisation en 1985, il est actuellement autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999 et a reçu en 2019, 86 814 tonnes de déchets : Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris (89 540 T en 2018).

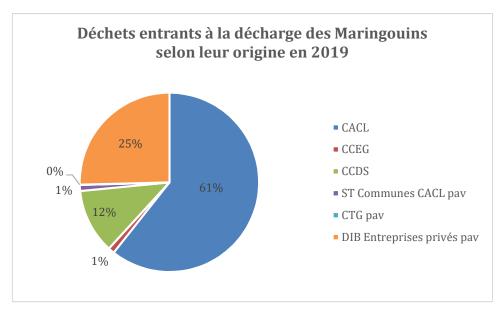
Pour les dépôts de la CACL, 53 259 tonnes de déchets ont été reçues en 2019 (53 569 en 2018):

- 36 021 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte, soit 41% du gisement total entrant (35 791 tonnes en 2018, soit une très faible augmentation de 1%)
- 17 473 tonnes d'encombrants (14 137 tonnes provenant des collectes en porte-à-porte, en diminution) soit 20 % du gisement total entrant (16 820 tonnes en 2018, tonnage équivalent)

Pour les dépôts des autres collectivités :

- 961 tonnes d'encombrant (1%) déposés par les services techniques des Communes de la CACL (850T en 2018, soit une augmentation de 13%)
- 44 tonnes d'encombrants (0.1 %) déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (58 T en 2018, tonnage équivalent)
- 982 tonnes de déchets (1%) provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (1 030 T en 2018, soit une diminution de 5%)
- 10 229 tonnes de déchets (12%) provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (9 219T en 2018, soit une augmentation de 11%)

<u>Pour les DIB déposés par des entreprises</u> : 22 299 tonnes de Déchets Industriels Banals (26%) (25 662 T en 2018, soit une diminution de 13%)



*pap= collectes en porte-à-porte / pav = apports volontaires

Une subvention d'investissement a été accordée à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future ISDND, un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci est prévue en 2 phases d'extension successives :

- la construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- la construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

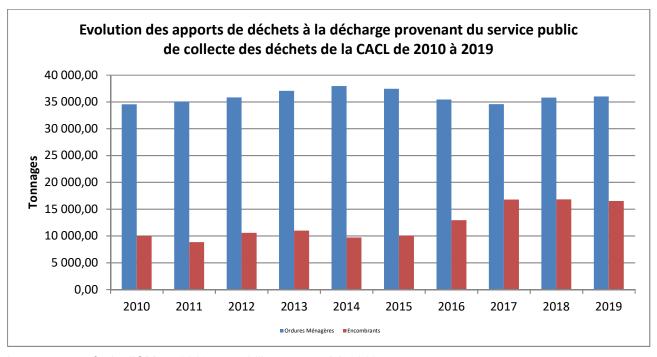
La réception du casier construit en 2016 a été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier étant plus longue que prévue, la construction du 2^e casier a débuté en 2019 pour une mise en service du 2^e semestre 2019 à fin 2022.

Les apports de déchets de la CACL

Evolution globale

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages enfouis en décharge provenant des collectes de la CACL :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures Ménagères (pap)	35 823	37 070	37 970	37 443	35 462	34 587	35 791	36 021
Encombrants (pap +déchetterie)	10 578	10 991	9 716	10 036	12 943	16770	16 820	17 473



Le tonnage enfouis d'OM en 2019 se stabilise comparé à 2018

Les quantités d'encombrants collectés se stabilisent depuis 2017.

Les perturbations de collecte observées en 2019 ne permettent pas de réaliser une analyse par communes car les données pourraient être faussées.

La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Bien que les dépôts en déchetterie sont priorisés, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de la décharge afin d'en permettre une valorisation et d'éviter une mise en décharge. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Avec 4 tonnes de DEEE collectées en 2019, l'efficacité de la collecte n'est pas suffisante. Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

Projet ISDND

- Contexte:

L'ISDnD des Maringouins arrivera à saturation en fin 2023 selon les prévisions de stockage. Elle doit donc être remplacée par une nouvelle structure. Cette nécessité figure dans le PDEDMA et le Schéma directeur de gestion des déchets de la CACL, approuvé en décembre 2017.

Afin de garantir un service public de traitement des déchets de qualité tout en conservant un coût d'exploitation raisonnable, la CACL s'est engagée à créer une nouvelle ISDND permettant d'accueillir les déchets de son territoire, mais aussi ceux des intercommunalités voisines, la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) et la Communauté de Communes des Savanes dont les décharges ont été fermées par arrêté préfectoral respectivement en 2015 et en 2016.

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) a menée différentes études afin de déterminer un nouveau site propice à la réalisation d'une nouvelle ISDND implantée sur son territoire. Pour ce faire, plusieurs études ont été réalisées.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ne peut être déposé car ils subsistent encore quelques blocages notamment au niveau de la Loi Littoral et du Schéma d'Aménagement Régional.

- Description succincte du projet

Le site sera organisé de la façon suivante :

- Une zone d'accueil qui comprend :
 - un pont-bascule et le portique de contrôle de la radioactivité, le poste d'accueil et de contrôle,
 - o un bâtiment d'accueil avec locaux sociaux et administratif;
 - un parking VL

- ➤ Une plateforme technique équipée d'une aire de distribution de Gasoil Non Routier GNR pour l'approvisionnement des engins du site, les bassins de stockage des lixiviats bruts et le bassin eaux pluviales BEP 1 ainsi que les unités de traitement des biogaz et des lixiviats.
- Les casiers de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Ces casiers seront construits conformément à la réglementation (Arrêté du 15 février 2016 relatif aux ISDND).

Le planning de réalisation de l'ISDnD est le suivant :

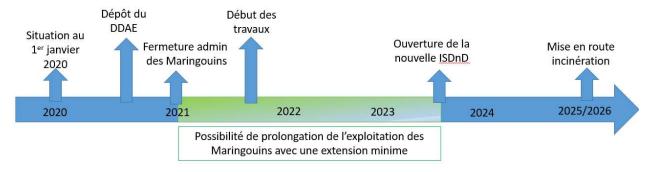


Figure 3 : planning prévisionnel d'ouverture de la future ISDnD

Projet UVE

Description du projet

Pour donner suite à l'étude de l'ADEME à l'échelle régionale, la CACL a lancé en début d'année 2019 une étude en 5 phases permettant d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur son territoire.

- Phase 1 : Caractérisation du gisement de déchets et identification des voies de valorisation potentielles de l'énergie thermique produite
- Phase 2 : Étude d'opportunité succincte sur la valorisation des différents gisements actuellement destinés à l'enfouissement.
- Phase 3 : Affinage du scénario de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL
- Phase 4 : Approfondissement du scénario le plus pertinent
- Phase 5 : Accompagnement à la mise en œuvre et analyse des différents modes de gestion du schéma global de traitement des déchets

La phase une a été réalisée entre Avril et Septembre 2019, elle a permis de mettre en lumière les évolutions qualitatives et quantitatives des déchets de la CACL. Cependant, une interrogation sur les évolutions importantes de DAE entre 2017 et 2019 a nécessité un affinage de la caractérisation de ce gisement. Cet affinage est en cours et est porté par l'Ademe.

La phase deux a été réalisée entre Avril et Septembre 2019 et a permis de lancer plusieurs réflexions sur le devenir de plusieurs gisements de déchets actuellement peu ou pas valorisés (gravats, papiers/cartons, pré-tri des encombrants etc).

Les phases 3 et 4 seront menées en 2020 et permettront de sélectionner :

- Le site étant le plus propice à l'installation de l'UVE
- Le type de technologie qui sera utilisé.

Enfin, en 2021 la phase 5 pourrait être initialisée.

Cette phase devra aboutir:

- Au choix des meilleurs candidats pour la conception-construction et l'exploitation de l'usine de valorisation,
- A la finalisation de la rédaction du contrat,

 A l'attribution et à la signature des contrats dans le respect des procédures administratives en vigueur,

L'objectif final de cette étude est la mise en route de l'UVE à l'horizon 2025-2028.



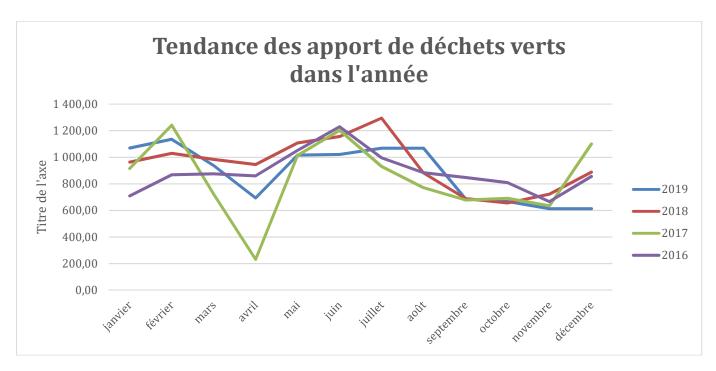


La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plateforme de compostage, partaient directement en décharge.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que « déchets verts », mais en tant qu' « encombrants » ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés en plateforme. Il en découle une augmentation des tonnages valorisables avec notamment la multiplication des tonnages collectés par 3 sur certains secteurs induisant une saturation de l'ouvrage.

Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plateforme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

11 319 tonnes de déchets verts ont été accueillis en 2018 et 10 643 en 2019, soit une réduction de 6%. Cette réduction s'explique particulièrement par une saturation de l'exploitation liée à une suite de pannes de matériel, qui a conduit à une suspension de la réception de déchets verts du 21 novembre au 11 décembre 2019 avec une perte sur la période estimée à 400 tonnes.

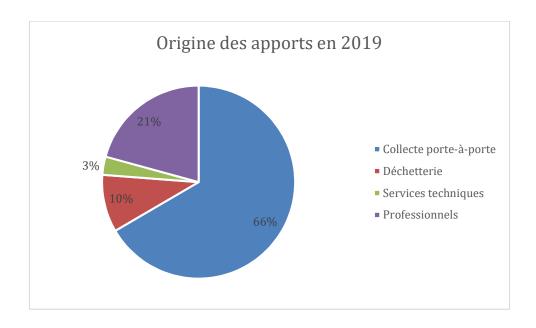


Selon la figure ci-dessus, la tendance annuelle évolue au fil des années.

Les courbes sont similaires en 2016 et 2017 avec le tonnage le plus élevé observé au mois de juin, une petite baisse en avril et le plus faible au mois de novembre. Ces tendances sont cohérentes avec le climat local. Seule différence en 2017 avec une quantité très faible accueillie au mois d'avril qui s'explique par les mouvements sociaux.

En 2018, la tendance annuelle est similaire mais avec un déplacement des pics : un pic plus élevé observé au mois de juillet et un pic plus faible en octobre. Une baisse est maintenue au mois d'avril

En 2019 la tendance change. Les saisons sont clairement marquées par des apports équivalents plus importants autour de 1 000 tonnes de janvier à mars puis de mai à août et des apports équivalents moins importants autour de 650 tonnes en avril, puis de septembre à décembre.



Cette répartition est similaire à celle observée les années précédentes.

Collecte en porte-à-porte

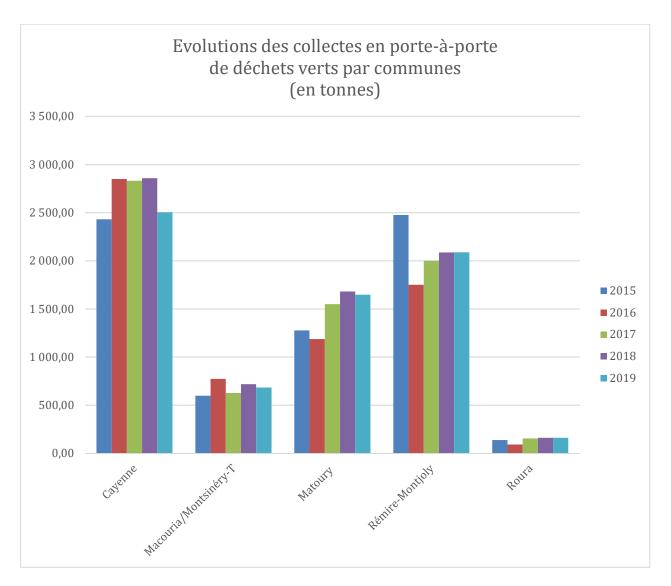
Elle représente 66 % du gisement entrant. Ce sont les déchets verts collectés auprès des habitants du territoire de la CACL (pourcentage équivalent aux années précédentes) mais avec une réduction de 6% des apports en 2019 (7 083 tonnes en 2019 et 7 506 tonnes en 2018).

La collecte des déchets verts est organisée par lots :

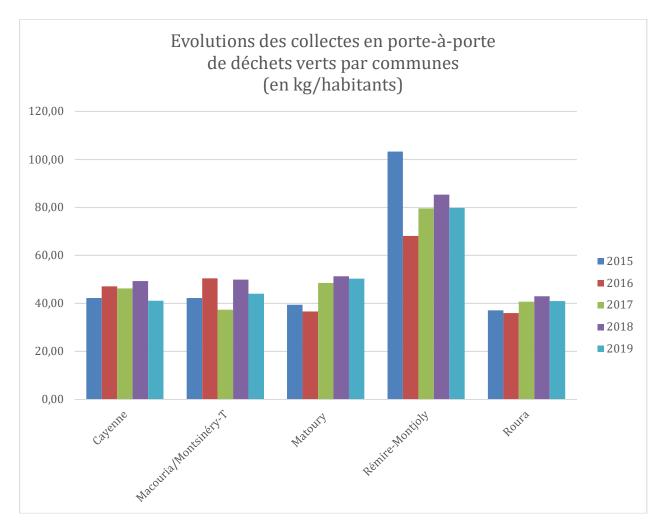
- Lot 1 : Cayenne
- Lot 2 : Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Matoury Nord
- Lot 3: Rémire-Montjoly, Matoury Sud, Roura

Ce découpage ne permet d'avoir des données exactes que pour la commune de Cayenne. Une analyse des apports par secteurs sur plusieurs mois a permis de déterminer les apports pour les autres communes, en définissant des ratios.

L'application n'est pas possible pour Macouria et Montsinéry-Tonnegrande, car cette méthode ne permet pas de distinguer les deux bourgs dont la collecte est assurée par le même camion. Il pourrait être envisagé une autre approche par nombre d'habitants, mais celle-ci n'est pas retenue ici car la production des déchets verts est dépendante du type d'habitation.



Il en ressort de cette analyse une stabilité des quantités de déchets verts collectés dans chaque commune mais une réduction de 12% des collectes de Cayenne en 2019.



Selon le tableau ci-dessus, alors que le nombre de déchets verts produits par les habitants - qui utilisent ce service de collecte - est équivalent dans toutes les communes, celui de Rémire-Montjoly se départage.

On peut penser que les habitants de Rémire-Montjoly apportent deux fois plus de déchets verts que les autres communes dans le réseau de collecte. Ce nombre n'est pas directement lié à la typologie d'habitation mais à l'utilisation du service. On peut imaginer que les habitants n'utilisant pas ce service se rendent à la déchetterie ou pratiquent le compostage domestique.

Une observation pourrait être mise en place en particulier à Rémire-Montjoly afin de déterminer s'il est nécessaire de cibler des actions de prévention dans cette commune.

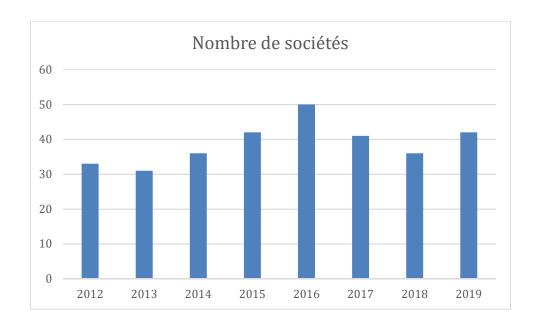
Collecte en déchetterie

Elle représente 10 % du gisement entrant. Ce sont les déchets verts déposés par les habitants du territoire de la CACL à la déchetterie de Rémire-Montjoly (pourcentage équivalent aux années précédentes) mais avec une réduction marquée de 26% des apports (1 024 tonnes en 2019 et 1 378 tonnes en 2018).

Il convient toutefois d'émettre des réserves sur cette analyse car certaines données semblent incomplètes.

Collecte des professionnels

Le dépôt des entreprises du territoire de la CACL à la plate-forme de compostage en 2019 est similaire à celui de 2018 et représente 21% du gisement entrant (2 207 tonnes en 2019 et 2 176 tonnes en 2018).



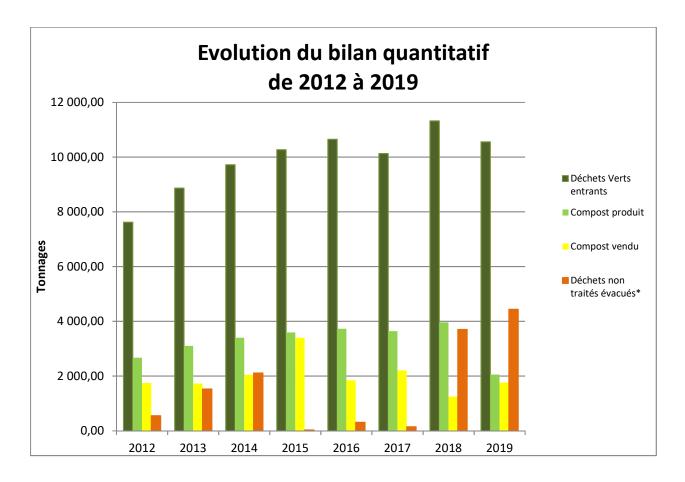
On compte en 2019, 42 professionnels (36 en 2018) apportant leurs déchets verts (hors services techniques en régie). Ce nombre évolue en fonction des nouveaux apporteurs mais notamment certaines sociétés qui ont pu arrêter leur activité ou dont cette activité n'est que ponctuelle.

Bilan de matière

De nombreuses pannes ont conduit à des pertes, notamment un départ de feux au mois de mars et une saturation du site au mois de novembre qui a engendré une suspension des réceptions de déchets. Ainsi une quantité importante de déchets verts non traités a dû être évacuée :

- 1 799,30 tonnes de compost non criblés
- 1817,88 tonnes de déchets verts broyés, non compostés
- 824,52 tonnes de refus de criblage, qui auraient dû être réinjectés dans le cycle de traitement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets Verts entrants	7 679,09	8 969,96	9 802,53	10 295,22	10 650,40	10 133, 58	11 318.84	10 558,38
Compost produit	2 687,68	3 139,49	3 430,88	3 603,33	3 727,64	3 640,08	N.C.	2 053,18
Compost vendu	1 747,88	1 724,94	2 044,80	3 402,10	1 846,64	2 207,64	1 247,46	1 765,18
Déchets non traités évacués	549,88	1 550,68	2 123,24	35,72	311,18	148,00	3 705.49	4 441,70



Ce tableau traduit une situation qui se dégrade avec une quantité très importante de déchets verts non traités évacuée 2019. La réception du matériel neuf de broyage et criblage, permettra d'éviter les pannes et optimiser la production. Celle-ci initialement prévue au 1º juillet 2019, a été retardée par l'exploitant et est prévue en début d'année 2020.

Points forts

- Fréquentation croissante et régulière ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- · Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;
- Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.

Points à améliorer

- Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;
- Entretien du site ;
- · Capacité du cribleur insuffisante
- Matériel en fin de vie, retard dans la réception du matériel neuf ;
- Anticiper la saturation des déchets verts entrants ;
- Promotion du compost à développer et mise en sac grâce à l'ensacheuse

4.4 Le centre de tri « Ekotri » de Rémire-Montjoly

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires aux travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes démarrées au mois de septembre 2015 ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

Origine des recyclables accueillis au centre de tri

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus de la collecte du carton en centre-ville et des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de déchets par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de déchets par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en décharge.

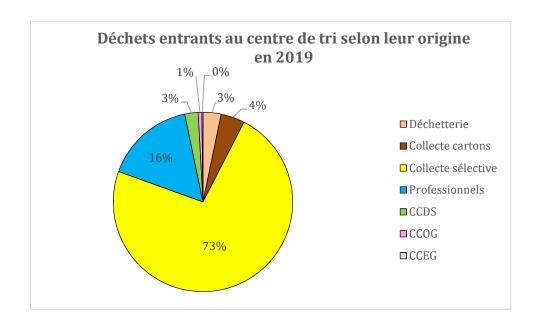
Le dépôt des déchets des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux monomatériau.

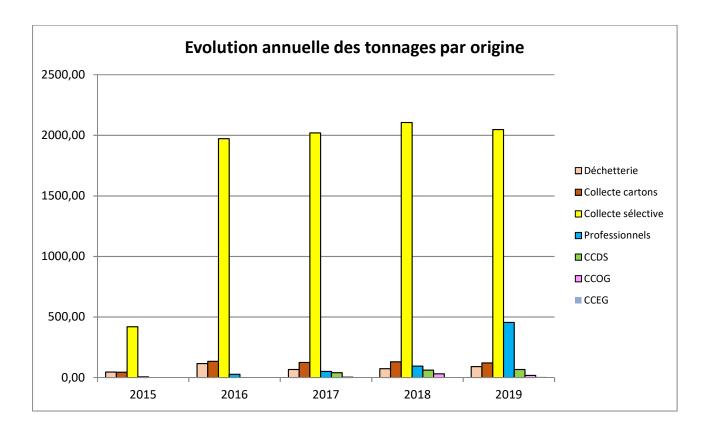
Le centre de tri a reçu en 2019, 2 808 tonnes de déchets (2 501 tonnes en 2018) provenant de :

- La benne de cartons de la déchetterie de Rémire-Montjoly
- La collecte des cartons du centre-ville
- La collecte sélective en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017.
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG de juillet 2017 à mars 2019 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO)
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO).

Le tableau et les graphiques suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

		2015 (sept à dec)	2016	2017	2018	2019
	Déchetterie	46.66	116.30	67.68	73.46	91.64
CACL	Collecte cartons centre ville	45.24	134.98	124.82	130.40	121.08
S	Collecte sélective	420.46	1 972.47	2 020.53	2 106.27	2047.66
	Professionnels	6.46	27.40	51.94	94.91	456.26
	CCDS	0.00	0.00	41.22	61.50	67.48
	CCOG	0.00	0.00	1.00	31.72	17.88
	CCEG	0,00	0,00	0,00	2,62	5,82
	TOTAL ENTRANT	518.82	2251.14	2310.01	2500.88	2807.82





Le tonnage entrant global augmente de 12% en 2019 comparé à 2018.

Collecte sélective en porte-à-porte sur le territoire de la CACL

Elle représente 73% du gisement entrant en 2019 (84% en 2018). Cette différence est due à l'augmentation des apports des professionnels, toutefois l'évolution de ce gisement n'est pas significatif (-3 %).

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages a démarré sur la Commune de Cayenne au début du mois de septembre 2015. Elle a démarré progressivement au fur et à mesure des dotations en bacs jaune sur les secteurs de Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015. d'où l'augmentation des tonnages entrants. Fin novembre 2015. les secteurs de Matoury Sud et dans la commune de Roura ont également été intégrés à la collecte suite aux dotations.

Ces dotations par secteur ont permis une montée en charge du centre de de tri avec augmentation des tonnages jusqu'en décembre 2015.

Une baisse des tonnages a été observée à partir de janvier 2016. probablement dû à un relâchement des habitudes et à une communication en recul. Un nouveau pic de collecte est observé à la mise en service de la collecte sélective sur les secteurs de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande au mois de juin 2016. qui ne représente qu'une faible part du gisement.

Puis les pics sont observés en fin d'année et au cours des grandes vacances scolaires.

La baisse importante observée aux mois de mars et avril 2017 (130T) s'explique par les mouvements sociaux qui ont eu lieu en Guyane.

Des problèmes de collecte en 2019 n'ont malheureusement pas permis la montée en charge des gisements collectés comparé à 2018.

Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le tableau et le graphique suivants montrent la composition des recyclables issus de la collecte sélective réceptionnés au centre de tri :

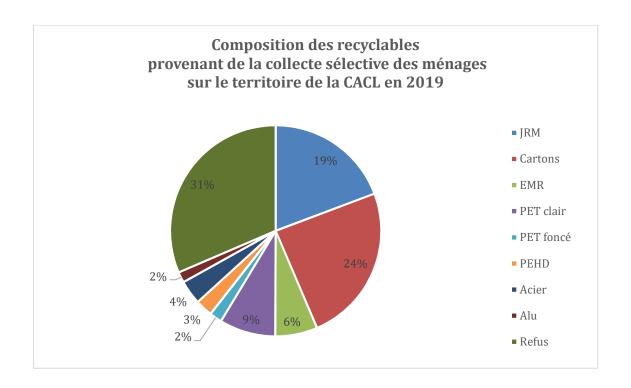
	%	Moy	enne	Moy	enne	Moy	enne
	70	20	17	20	18	20	19
	JRM	20		20		19	
	Cartons	22		22		24	
	EMR	7		8	3	6	
Bouteilles	PET clair		6		8		9
flacons	PET foncé	10	2	13	2	14	2
en plastique	PEHD		2		3		3
	Acier	4		4	1	4	1
	Alu	1		2		2	2
	Refus	3	5	3	1	31	

JRM: Journaux. revues. magazines (papiers)

Cartons : Cartons bruns

EMR : Emballages ménagers recyclables (cardonnettes)

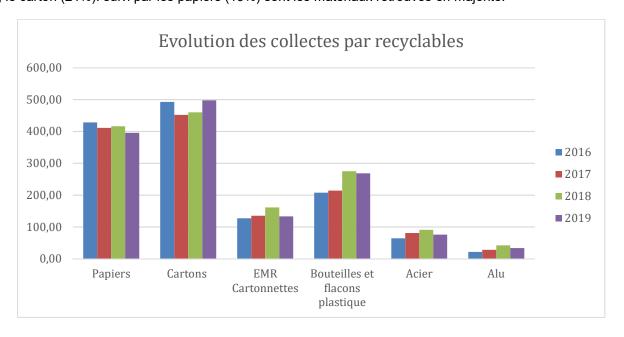
PET : PolyEthylène Téréphtalate
 PEHD : PolyEthylène Haute Densité



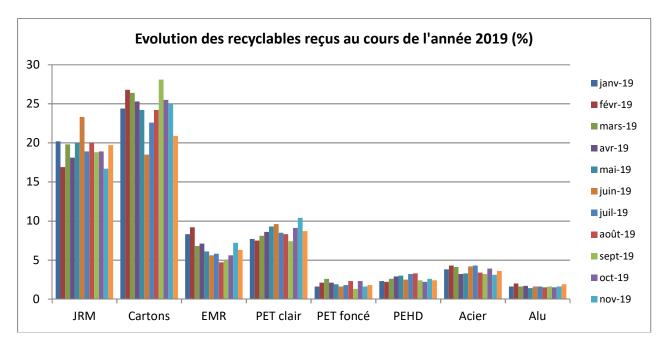
Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. La composition est similaire à celle observée les années précédentes. On note toutefois une diminution des refus et une augmentation de bouteilles et flacons en plastique.

√ Recyclables

Ainsi, le carton (24%). suivi par les papiers (19%) sont les matériaux retrouvés en majorité.



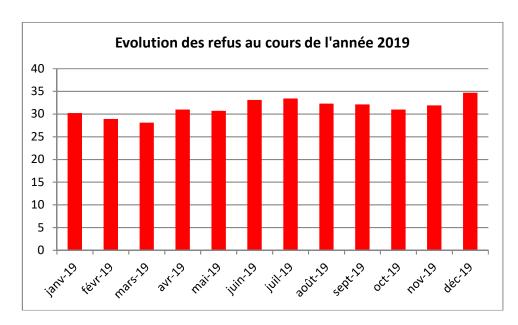
Il y a une amélioration de la collecte des bouteilles et flacons en plastique en 2018 qui stagne en 2019. Pour les autres recyclables, les quantités collectées n'évoluent pas de façon significative.



Les apports par matériau sont assez variables le long de l'année et selon les années. Pas de comportement spécifique observé.

✓ Refus

Pas d'évolution du le taux de refus en 2019, qui a 31 % reste un taux élevé, deux à trois fois plus important que le taux attendu sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Les refus sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique. films plastiques. polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères. verre. encombrants. électroménagers. textiles. couches. déchets médicaux. cadavres d'animaux. seringues...



Pour rappel, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus. L'impact de la saison des pluies a néanmoins été moins marqué en 2019.

Il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les déchets ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies à la déchetterie et auprès des commerçants pour la collecte des cartons en flux mono-matériaux. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse contribue, à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

Collecte des cartons

• La déchetterie dispose d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5m³ par jour). Cet apport représente 3% du gisement arrivant au centre de tri. Avec 92 tonnes reçues en 2019, on peut noter une augmentation de 25% de ce gisement (74 tonnes en 2018).

On observe une nette amélioration de la qualité de ce gisement avec un taux de refus inférieur à 5%. En effet, lors des dépôts en déchetterie, les cartons ne sont pas toujours vidés. Les agents de la déchetterie veillent à ce que les consignes de tri soient respectées. On retrouve : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal, ou cartons mouillés en période de pluie.

 Les cartons du centre-ville collectés, représentent 4% du gisement entrant au centre de tri avec 121 tonnes apportées en 2019. L'évolution de cette collecte n'est pas significative (130 tonnes en 2018).

Un taux de refus de 10% pour ce gisement, avec essentiellement : films plastiques, du polystyrène, liens de ligature. La CACL doit renouveler ses campagnes de communication auprès des commerçants.

Collecte des professionnels

Représentant 16% du gisement entrant et 456 tonnes apportés (4% et 95 tonnes en 2018), les apports en mono-matériaux par les professionnels augmentent, mais restent faibles comparé au gisement captable.

11 clients sont identifiés avec 38% de papiers et 62 % de cartons. L'exploitant du centre de tri a la charge de développer la communication auprès des professionnels. Le tarif appliqué est de 55 € la tonne.

Collectes hors CACL

Le centre de tri est dimensionné afin d'accueillir les recyclables secs de l'ensemble du territoire de la Guyane. En 2019, il a reçu :

- 67.48 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCDS (61.50 en 2018);
- 17.88 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCOG (31.72 en 2018). Avec un arrêt des apports au mois de mars 2019, qui sont traités directement au centre de massification de Saint-Laurent;
- 5.82 tonnes provenant des collectes de recyclables secs en apport volontaire dans les bornes du territoire de la CCEG (2.62 en 2018).

Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 4,8 h de tri par jour, 4 à 5 jours par semaine et un débit moyen de process de 1.9 tonnes triées par heure, ce sont 1 092 heures de tri qui ont pu être réalisées en 2019 (1 026 heures en 2018) par les 11 opérateurs de tri présents sur site. Avec la dotation progressive des bacs et la montée en puissance, le nombre d'opérateurs de tri et d'heures de tri augmentera.

Sur 2 808 tonnes entrants (2 500 en 2018), si on en déduit les refus, on estime **2 162 tonnes de recyclables** reçues au centre de tri en 2019 et ainsi déviés de l'enfouissement en décharge (1 830 en 2018). En déduisant les refus, on observe une baisse des recyclables provenant de la collecte des bacs jaunes sur le territoire de la CACL avec 1 427 tonnes de recyclables (1 472 tonnes en 2018) soit environ 10 kg par habitant (11kg/hab en 2018). Ces déchets, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.



L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau pour recyclage vers la Martinique pour les PET (repreneur société SIDREP) et vers l'hexagone pour les autres matériaux (société European Products Recycling).

L'année 2019 est marquée par la fermeture de l'usine SIDREP en Martinique au mois de novembre 2019. Depuis les PET sont expédiés dans l'hexagone.

On compte en 2019, 1 964 tonnes de recyclables expédiés pour valorisation (1 740 en 2018).

Le tableau suivant présente les recyclables expédiés pour valorisation:

	Tonnes	2017		20	2018		2019	
	JMR	315.75		315.75 444 43		37		
	Cartons	576.42		8	51	1 130		
	EMR	121.78		1	55	102		
Bouteilles	PET clair		98.98		125		109	
flacons	PET foncé	159.67	23.98	195	39	165	16	
en plastique	PEHD		36.71		30		41	
	Alu	12.26			6	12		
	Acier	89.	34	Ç	90	59		

Points forts

- Site neuf et bien aménagé ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;

Points à améliorer

- Tonnages entrants inférieurs aux attentes
- Amélioration de la qualité du gisement ;
- Communication plus accrue;
- · Visites pédagogiques ;
- · Apport des déchets par les professionnels ;

4.5 Divers

Outre ces quatre équipements, le territoire comporte également des équipements gérés par des entreprises privées :

- un site de broyage des déchets de verre et réincorporation en sous-couche routière (EIFFAGE) ;
- deux sites de récupération des métaux (Caribbean Steel Recycling et Metal Recyclage Guyane);
- une station de transit des déchets dangereux (G2C).

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

1. COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Le bilan des coûts de collecte et de pré-collecte est le suivant :

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût Pré- collecte	613 493	2 282 479*	1 483 375	883 921	738112	826 466,18
Coût collecte OM	3 111 239	3 245 071	3 352 905	3 355 791	3 622 247	3 162 162,19
Coût collecte ENC/DV	1 673 092	1 812 885	1 806 443	1 834 339	1 794 058	1 939 280
Coût collecte du verre	160 000	162 756	119 677	132 620	130 966	154 595,00
TOTAL Collecte	5 557 824	7 503 192. soit 5 903 192 hors investisse ment	6 762 400. soit 5 520 466 hors investisse ment	6 206 673 hors investisse ment	6 285 383 hors investissem ent	6 285 503,37

^{*}Y compris investissement en dotation bac jaune pour un montant de 800 000 € en 2016

Tableau 5 : Bilan global des coûts de collecte et pré-collecte depuis 2014

Ces coûts représentent essentiellement les dépenses de fonctionnement hormis pour les coûts de précollecte qui intègrent les investissements pour les bacs en remplacement et les nouveaux bacs.

En 2015 et encore en 2016. le montant des dotations a été particulièrement élevé du fait de l'investissement exceptionnel sur la création du parc de pré-collecte « bac jaune ». opération subventionnée par les partenaires techniques et financiers.

La passation des nouveaux marchés de collecte en partie en 2015 ont permis pour certains une réduction des coûts (Collecte des encombrants et des déchets verts de Cayenne) et pour d'autres une augmentation des charges notamment liées à l'augmentation du service avec le déploiement de la collecte sélective et intégrant également le rattrapage liée à l'évolution démographique impactant les nouveaux marchés. Le coût de la collecte et pré-collecte s'élève à 883 921 euros soit un coût inférieur à celui de 2016 et proche de celui de 2011 marquant la fin de l'opération d'extension du parc de pré-collecte et l'accroissement de population. Ces éléments reposent en partie sur la maîtrise des prestations hors marché et sur les économies par rapport à l'année 2009 liées à l'optimisation des marchés de collecte et de pré-collecte. Il est à noter qu'au cours de cette même période une augmentation des recettes depuis 2009 (7 353 716 €) de près de 5 900 000 euros est enregistrée. En revanche les charges de traitement ont plus de doublé au cours de cette même période avec des perspectives croissantes invitant à développer au maximum les actions de prévention réduction des déchets.

Le bilan des coûts du traitement est le suivant :

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mise en décharge	2 606 570	2 976 855	3 316 293	3 406 679	3 497 593	3 511 440
Subvention d'investissement pour la poursuite d'exploitation de la Décharge	700 000	717 355				
Eko Tri		411 009	1 302 475	1 321 583	1 391 147	1 391 514
Plate-forme de compostage	460 077	461 179	471 208	444 943	513 073	335 890
Déchetterie	471 162	376 053	368 861	393 326	295 168	359 354
Traitement verre		0	0	0	0	0
Collecte et traitement bornes à huile	9 209	8 543	11 352	9 521	7 461	5 933
TOTAL Traitement	4 247 018	4 950 994	5 470 189	5 578 782	5 704 442	5 610 064

Tableau 6 : Bilan global des coûts de traitement depuis 2014

2. MODE DE FINANCEMENT

Les recettes sont représentées dans le tableau suivant :

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	9 954 455 €	10 591 948 €	10 906 198 €	11 726 605 €	12 000 000 €	13 636 780,00€
Redevance spéciale DICB	1 050 000 €	1 126 285 €	1 097 320 €	1 100 000 €	1 109 760 €	1 055 201.25
Facturation déchetterie	3 500 €	2 457 €	31 022 €	44 007 €	41 244 €	39 392 €
Facturation plate- forme compostage	25 000 €	31 111 €	50 954 €	58 442 €	65 328 €	67 173 €
Eco-organismes (Ecosystèmes. Eco- emballages)		114 333 € ECODDS	Ecosystèmes : 12 561.41 € EEB = 120 kE ECODDS	EcoSYS 12 000 € ECODDS 812 € CITEO 320 000 € (estimatif)	EcoSYS 13 930 € ECODDS 1 895 € CITEO N.C.	EcoSYS 15 040.22 € ECODDS 947.5 €
TOTAL Recettes	11 032 955 €	11 866 134 €	12 204 467 €	13 270 000 €	13 226 548 €	14 814 533,97€

Tableau 7: Bilan des recettes depuis 2014

III. CONCLUSION

Forces

- Un territoire structuré aux accès globalement praticables. et une vision d'avenir nette à l'appui d'un SCOT
- Plusieurs opérateurs de collecte bien équipés et correctement organisés
- Une conteneurisation généralisée. toutefois perfectible (dotations. gestion. maintenance)
- Des équipements disponibles : plate-forme de compostage. déchetterie. centre de tri
- Des filières émergentes : verre. piles. DEEE. pneus. cartons. lampes...
- Un démarrage effectif de la collecte sélective sur la majeure partie du territoire achevé en 2016 avec des résultats stables depuis 2015
- Développement de la communication prévu sur 2018/2019 (trin dépôts sauvages. verre)
- Un développement des actions de prévention sur les principaux gisements d'évitements

Opportunités

- Une nouvelle approche du territoire, pour une optimisation et une harmonisation des opérations
- Un taux d'utilisation généralement faible des moyens des opérateurs et une compétition possible entre eux

- Un type d'habitat majoritairement favorable à une évolution de la gestion des déchets : compostage individuel. dotation d'un bac supplémentaire pour le tri à la source. stockage intermédiaire des encombrants
- Une collecte sélective en développement pour certains matériaux : cartons du commerce. verre.
 emballages. papiers
- Des équipements en développement probable : réseau de déchèteries. ressourceries
- Des nouvelles ressources budgétaires : redevance spéciale. aides Eco-Emballages. Eco-Folio
- Des projets de déchetteries

Faiblesses

- Un comportement trop souvent incivique des administrés
- Un territoire étendu (130 km entre les extrêmes)
- Un seul opérateur de pré-collecte
- Absence de pouvoirs de police

Menaces

- Une croissance démographique explosive (doublement de la population en 15 ans ; > 250 000 habitants à l'horizon 2025)
- Une forte augmentation des zones d'habitat spontanées
- Une augmentation à prévoir sur les coûts de traitement
- Une augmentation des coûts liés aux déchets issus des filières REP insuffisamment supportés par les éco-organismes, notamment sur la filière de la collecte sélective